

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1434

12 juillet 2007

SOMMAIRE

Antre Investments S.A.	68821	Intesa Holding International S.A.	68825
Bluelark Property S.à r.l.	68824	Invest Games S.A.	68819
Brenntag FinanceCo I	68819	Investsana S.A.	68825
Brenntag FinanceCo II	68822	KSS Holdings S.à.r.l.	68824
Carrelage Michel Scanzano Sàrl	68830	Langer A.G.	68831
Centre Porte Neuve S.A.	68830	Larovn SA	68822
CH Consult S.à.r.l.	68831	Lupus Alpha Investment S.A.	68832
De Agostini Invest S.A.	68824	LuxConnecting Parent S.à r.l.	68820
Decapole S.A.	68830	Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR	
Delphes S.A.	68823	68786
Dental Art Dos Santos s.à r.l.	68825	Marchese Investments S.A.	68832
Dinex International S.A.	68828	Nishida Taishi AG	68820
Distrikit S.A.	68822	Nova Deuxième S.A.	68819
Dresden Properties S.à r.l.	68820	Prentel Holding S.A.	68821
EGC	68829	PS UK S.à r.l.	68831
Egon Diamond S.A.	68824	Publigest S.A.	68831
Fiduciaire AGENA S.A.	68826	Realpart S.A.	68822
Fiduciaire d'Expertise Comptable Vam In-		Renewable Investments Holding S.A.	68823
ternational S.A.	68826	Resitalia Equity S.à r.l.	68818
GEMS S.A.	68823	Restauration Façades S.à r.l.	68830
German Residential Investment	68818	Risanamento Europe S.à r.l.	68832
Greenridge Holdings S.à r.l.	68828	Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	68827
Greenridge Property One S.à r.l.	68827	Sella Capital Management	68829
Greenridge Property Three S.à r.l.	68786	Semeraro Real Estate Lux S.A.	68825
Greenridge Property Two S.à r.l.	68817	Silver Duck S.A.	68819
Hortulux-Plantes	68823	Société de Développement Industriel S.A.	
Immo Delphes SA	68823	68786
Interfer	68818	Sofin Credit S.A.	68829
International Tourist Development Pro-		St David S.à r.l.	68818
jects S.A.	68821	The Ticketing Group S.A.	68828

Société de Développement Industriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 74.672.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47097 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007066428/211/11.

(070070497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Greenridge Property Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 121.537.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47079 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007066429/211/11.

(070070171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 128.231.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the 3rd of May,
Before us Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg

There appeared:

1. MANDARIN CAPITAL MANAGEMENT SA, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of companies and commerce under number B 119 240, here represented by Massimo Longoni, residing in Luxembourg, by virtue of a circular resolution of the board of directors dated March 27th 2007.
2. INTESA SANPAOLO S.p.A. with address in Piazza San Carlo n. 156, 10121 Torino (Italy) here represented by Massimo Longoni, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Torino on March 16th 2007
3. CHINA DEVELOPMENT BANK with address at 29 Fuchengmenwai Street, Xicheng District, Beijing (China) PRC 100037 here represented by Francesco Della Valentina, Via Brera 3, I-20121 Milano, by virtue of a proxy given in Beijing on April 25th 2007
4. THE EXPORT-IMPORT BANK OF CHINA with address at 77 Beiheyuan Street, Dongcheng District, Beijing (China) PRC 100009 here represented by Massimo Longoni, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Beijing on April 27th 2007
5. ALETTI MERCHANT S.p.A. with address in Via Giuliani n. 3, 20123 Milano (Italy) here represented by Francesco Della Valentina, Via Brera 3, I-20121 Milano, by virtue of a proxy given in Milano on March 16th 2007
6. BANCA CARIGE S.p.A. with address in Via Cassa di Risparmio n. 15, 16123 Genova (Italy) here represented by Massimo Longoni, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 8th 2007
7. BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA SOCIETÀ COOPERATIVA with address in Via San Carlo n. 8/20, 41100 Modena (Italy) here represented by Massimo Longoni, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Modena on March 4th 2007
8. CASSA DEI RISPARMI DI FORLÌ with address in Corso della Repubblica n. 14, 47100 Forlì (FC-Italy) here represented by Massimo Longoni, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 12th 2007
9. CASTEL S.A. with address at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg here represented by Massimo Longoni, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 8th 2007
10. CORPORATE WORLD OPPORTUNITIES LIMITED with address at Bayside Executive Park, West Bay Street, Nassau, Bahamas here represented by Massimo Longoni, prenamed, by virtue of a proxy given on March 20th 2007

11. DATALOGIC S.p.A. with address in Via Candini n. 2, 40012 Lippo di Calderara (BO- Italy) here represented by Massimo Longoni, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 3rd 2007

12. FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO IN BOLOGNA with address in Via Luigi Farini n. 15, 40124 Bologna (Italy) here represented by Massimo Longoni, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Bologna on March 12th 2007

13. FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO DI IMOLA with address in Piazza Matteotti n. 8, 40026 Imola (BO - Italy) here represented by Massimo Longoni, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Imola on March 13th 2007

14. FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO DI PADOVA E ROVIGO with address in Piazza Duomo n. 15, 35141 Padova (Italy) here represented by Massimo Longoni, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Padova on March 20th 2007

15. FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO DI TRENTO E ROVERETO with address in Via Calepina n. 1, 38100 Trento (Italy) here represented by Massimo Longoni, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Trento on March 19th 2007

16. FONDAZIONE CARIPLO with address in Via Manin n. 23, 20121 Milano (Italy) here represented by Massimo Longoni, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 15th 2007

17. FONDO PENSIONE AGENTI PROFESSIONISTI DI ASSICURAZIONE with address in Via Borgognona n. 47, 00187 Roma (Italy) here represented by Massimo Longoni, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Roma on March 12th 2007

18. Giorgio Tadolini with address in Via Trieste n. 16, 10075 Mathi (TO-Italy) here represented by Massimo Longoni, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Mathi on March 20th 2007

19. GITIFIN S.r.l. with address in Via Malta n. 7/c, 25124 Brescia (Italy) here represented by Massimo Longoni, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 19th 2007

20. KING S.p.A. with address in Vicolo dell'Orto n. 2, 40124 Bologna (Italy) here represented by Massimo Longoni, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Bologna on March 12th 2007

21. MERLONI INVEST S.p.A. with address in Viale Merloni n.45, Fabriano (AN-Italy) here represented by Massimo Longoni, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 12th 2007

22. Paolo Cantarella with address in Via Casteggio n. 6, 10131 Torino (Italy) here represented by Massimo Longoni, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 16th 2007

23. VINIFIN INTERNATIONAL S.A. with address in rue Louvigny, L-1946 Luxembourg Grand Duché de Luxembourg here represented by Massimo Longoni, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 9th 2007

The said proxies, signed *ne varietur* by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a *société en commandite par actions* (S.C.A.) qualifying as a *société d'investissement en capital à risque* (SICAR) which they declare organised among themselves and the articles of incorporation (hereafter the «Articles») of which shall be as follows:

« **Art. 1. Form.** There exists among MANDARIN CAPITAL MANAGEMENT S.A. (the «Unlimited Shareholder») the subscribers and all those who may become holders of Shares a «*société en commandite par actions*», under the name of MANDARIN CAPITAL PARTNERS S.C.A. SICAR (hereafter called «the Company»).

The Company shall be governed by the law of June 15, 2004 concerning the risk capital investment company, as amended (the «SICAR Law»).

Art. 2. Duration.

2.1. Subject as provided in Article 28, the Company shall continue for a ten-year period starting from the date of incorporation (the «Term of the Company»), it being understood that such term may be extended pursuant to Article 2.2 hereof, for a period or consecutive periods not exceeding in the aggregate 2 (two) years and shall thereafter be wound up pursuant to the provisions of Article 28.

2.2. The life of the Company shall be extended by a period or consecutive periods not exceeding 2 (two) years in the aggregate (i.e., the life of the Company shall in any case not extend beyond the twelfth anniversary of the date of incorporation) if, at any time prior to December 31, 2016, notice is given by the Unlimited Shareholder to the Limited Shareholders (as defined below) to that effect and, with the agreement of the Unlimited Shareholder, the Shareholders' meeting (with the consent of Limited Shareholders holding among them at least 80% of Total Committed Contributions), resolves to extend the life of the Company. Any such election shall be irrevocable but shall be without prejudice to the earlier termination of the Company for a reason specified in Article 28.

The Company shall not be dissolved on the dissolution or bankruptcy of the Unlimited Shareholder, provided that such latter is promptly replaced by another successor unlimited shareholder at a Shareholders' meeting.

Art. 3. Object. The Company shall have as its business purpose the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted by article 1 of the SICAR Law.

The object of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever both directly and indirectly, in Luxembourg and non-Luxembourg companies, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind; and the ownership, administration, development and active management of its portfolio to enhance its value with a view to its resale. The Company may borrow money in any form and lend the proceeds of such borrowings to its subsidiaries, affiliated companies and investee companies and may give security for any borrowings.

The Company may not invest in funds or other collective investment schemes, regardless of the objective of such funds and schemes or of the nature of their investments.

The Company may participate in the establishment and development of any industrial and commercial enterprises and in connection therewith may render them every assistance whether by way of loans or otherwise. In general, the Company may carry out any other transaction, as it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, in the Grand-Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or in EU Countries by decision of the Unlimited Shareholder. Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the Company at its registered office, or easy communication between that office and foreign countries, occur or be imminent, the registered office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Unlimited Shareholder or by declaration of a person duly authorised by the Unlimited Shareholder for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, shall remain Luxembourgish.

Art. 5. Share capital. The Company has a fixed share capital.

The Company has an issued share capital of one million three hundred and seventy one thousand four hundred and sixteen euro 1,371,416.- EUR divided into five hundred and seventy six thousand six hundred and twenty one (576,621) A Shares, forty thousand five hundred and sixteen (40,516) B Shares and sixty eight thousand five hundred and seventy one (68,571) C Shares, having a par value of two euro 2.- EUR each, with a share premium of 136 euro per each B share.

The Company has an authorised share capital of seven million, nineteen thousand eight hundred euro (EUR 7,019,800.-) divided into three million five hundred and nine thousand nine hundred (3,509,900) Shares comprising:

1) Six hundred and thirty one thousand seven hundred and eighty two (631,782) ordinary Shares having a par value of EUR 2.- each (hereafter referred to as the «A Shares»). A Shares shall only be issued and subscribed for by Limited Shareholders (and Additional Limited Shareholders (as defined below), if any) that have undertaken to subscribe for and pay in 4 (four) B Shares for each A Share subscribed;

2) two million five hundred and twenty seven thousand one hundred and twenty eight (2,527,128) ordinary Shares each having a par value of EUR 2.- each (hereafter referred to as the «B Shares»). B Shares may be issued with a share premium as decided by the Unlimited Shareholder;

3) three hundred and fifty thousand nine hundred and ninety (350,990) management Shares having a par value of EUR 2.- each, allocated to the Unlimited Shareholder (hereafter referred to as the «C Shares»). At each draw down, the Unlimited Shareholder will subscribe for and pay up a number of additional C Shares so that its shareholding in the Company continues to represent at all times not less than 10% (ten per cent) of the total issued share-capital of the Company.

The terms «Share» and «Shares» shall, in these articles of incorporation (the «Articles»), unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the A Shares, the B Shares and the C Shares.

The term «Limited Shareholders» shall refer to the holders of the A Shares and the B Shares and the term «Shareholders» shall refer collectively to the Unlimited Shareholder and the Limited Shareholders.

The Unlimited Shareholder is hereby authorised to issue further A Shares, B Shares and C Shares so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital from time to time as it, in its discretion, may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period of five (5) years as from the date of incorporation of the Company such as determined by article 32 (5) of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended.

The period or extent of this authority may be extended by resolutions of the Shareholders in general meetings from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

The Unlimited Shareholder is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for A Shares, B Shares and C Shares from time to time.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue such A Shares, B Shares and C Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Unlimited Shareholder effects an increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Unlimited Shareholder is authorised to take or to authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with Luxembourg law.

The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg law.

The A Shares and the B Shares are reserved for subscription by Limited Shareholders qualifying as well informed investors as defined by the SICAR Law («Well Informed Investors»).

Art. 6. Issue of shares. The subscription price of the A Shares, the B Shares, the C Shares shall be paid in full on issue.

The Shareholders, may, from time to time, enter into an Investment and Shareholders' Agreement (hereafter referred to as the «Shareholders' Agreement»). Such Shareholders' Agreement shall contain commitments by the Limited Shareholders to subscribe for additional A Shares and B Shares.

For the purpose of these Articles, «Committed Contributions» shall mean in respect of each Limited Shareholder, the aggregate amount which the relevant Limited Shareholder has undertaken or will undertake to invest in the Company, as set out in the deed of adherence of the Shareholders' Agreement executed by that Limited Shareholder. «Total Committed Contributions» shall mean the sum of all Committed Contributions.

Potential investors may commit to subscribe for A Shares and B Shares at any time after the date of incorporation of the Company (the «First Closing Date») up to and until December 31, 2007 (the «Final Closing Date»). Any investor who will commit to subscribe for Shares during the period after the incorporation of the Company until the Final Closing Date is referred to as an «Additional Limited Shareholder».

Additional Limited Shareholders shall undertake to subscribe for and pay up in full, on the date fixed by the Unlimited Shareholder for the capital increase and the issuance of Shares to such Additional Limited Shareholders, a percentage of their Committed Contribution equal to the percentage already drawn down as of that date with respect to the existing Limited Shareholders (except in case a different percentage results from the calculation/accrual of a portion of the first Management Fee) plus interest calculated on such amount from the First Closing Date, at a pro rata temporis rate equal to EURIBOR + 2.5% (two point five per cent) until the date of issuance and subscription of the Shares by the relevant Additional Limited Shareholder, it being understood that such interest shall be paid as a subscription surplus, which will be attributed to a free reserve account of the Company.

Should a Divestment (as defined below) occur prior to the Final Closing Date any Additional Limited Shareholder subscribing for Shares after the date of such Divestment may be requested by the Unlimited Shareholder to pay a subscription surplus as determined by the Unlimited Shareholder in accordance with the Auditors (as defined below) which will be attributed to a free reserve account of the Company.

For the purposes of these Articles a «Divestment» shall mean the transactions implemented by the Company in compliance with the decision adopted by the Unlimited Shareholder in order to sell, dismiss or transfer, in any manner whatsoever, the participation acquired in the target companies and/or any assets thereof.

Subsequent to the First Closing Date, upon the Unlimited Shareholder issuing a notice in writing to the Limited Shareholders (for the avoidance of doubt, the notice shall be issued to all Limited Shareholders existing as of the date of such notice and any investors intending to become Additional Limited Shareholders), which notice, if relating to a draw down necessary to implement an Investment (defined below), shall be accompanied by a summary information report describing the proposed Investment (the «Draw Down Notice»), the Limited Shareholders shall make payments in respect of their Committed Contributions, by crediting the account indicated in the Draw Down Notice in immediately available funds within 15 (fifteen) Business Days (defined below) from receipt of such Draw Down Notice. The appropriate number of Shares will then be issued to each Investor.

The Unlimited Shareholder shall require sums to be subscribed for Shares at such time and in such amount (subject to a maximum aggregate payment by each Investor of the amount of its Committed Contributions) as it may determine, provided that (i) no single draw down may be requested for an amount, individually, in excess of 20% (twenty per cent) of the Committed Contributions of the relevant Limited Shareholder, unless a higher amount is requested by the Unlimited Shareholder and not opposed by the Advisory Committee, (ii) subject to the provisions above regarding Additional Limited Shareholders, that each Limited Shareholder can only be required to pay an amount which is in the same proportion as the amount of the Committed Contribution of such Limited Shareholder bears to the amount of the Total Committed Contribution, (iii) subject to the provisions above regarding Additional Limited Shareholders the subscription price per A Share and the subscription price per B Share shall be the same as the subscription price per A Share and B Share on the First Closing Date.

The Unlimited Shareholder may determine such further conditions applicable to the Draw Down Notice, as more particularly described in the Prospectus.

Art. 7. Default. Failure to comply with requests from the Unlimited Shareholder to pay up in full any additional amount undertaken in the Committed Contributions shall be subject to the penalties stipulated in the Shareholders' Agreement.

If a Limited Shareholder fails to pay to the Company the amount which is the subject of a Draw Down Notice issued in compliance with the terms of the Shareholders' Agreement on or before the date of expiry of such Draw Down Notice, such Limited Shareholder shall pay interest to the Company on the amount outstanding from the date of the due payment up to the date of actual payment thereof at the annual rate equal to EURIBOR + 4% (four per cent), it being understood that such interest shall be paid as a default penalty, which will be attributed to a free reserve account of the Company.

If the unpaid amount, plus interest accrued thereon, pursuant to the foregoing paragraph, is not paid within 30 (thirty) Business Days from the term specified in the Draw Down Notice, an event of default (an «Event of Default») shall have occurred. In this case, the Unlimited Shareholder may cause the Shares of such Limited Shareholder to be forfeited and no further distributions by the Company (whether in cash or in kind) shall be made in respect of such Shares (except as provided hereinafter on termination of the Company). Such a Limited Shareholder shall be deemed to be a Defaulting Limited Shareholder and the effect of forfeiture shall be that the rights of such Defaulting Limited Shareholder shall be limited thereafter to payment in redemption of his A Shares at their par value and to full repayment of his B Shares at their issue price (including share premium) upon termination of the Company pursuant to Article 28. A Defaulting Limited Shareholder shall have no right to attend or vote at any meetings of the Shareholders or the Advisory Committee and shall have no right to receive any dividends or other distributions (save for the liquidating distribution on termination of the Company pursuant to Article 28). For the avoidance of doubt, without prejudice to any action for damages against any Defaulting Limited Shareholder by the Unlimited Shareholder or pursuant to applicable law, a Defaulting Limited Shareholder shall have no right to remedy the default, by payment or otherwise, nor shall a Defaulting Limited Shareholder have any right for the forfeiture of his Shares to be cancelled or revoked and the Unlimited Shareholder shall be entitled to request the other (non defaulting) Limited Shareholders, to subscribe for additional A Shares and B Shares, pro-rata, to their respective Committed Contributions to implement the relevant Investment or fulfill the obligations provided hereunder, up to the monetary amount defaulted by the Defaulting Limited Shareholder, within the limits of each Limited Shareholder's Committed Contribution, as provided for in the Shareholders' Agreement.

Without prejudice to any action for damages against any Defaulting Limited Shareholder by the Unlimited Shareholder or pursuant to applicable law, and notwithstanding the foregoing, if an Event of Default occurs the Unlimited Shareholder shall be entitled to exercise an option (the «Default Option») to purchase (or to designate a third party purchaser, including a Limited Shareholder, hereinafter, the «Designated Entity») the relevant Shares held in the Company by the Defaulting Limited Shareholder pursuant to the terms and conditions set forth below in this Article 7. For the avoidance of doubt, each Limited Shareholder hereby irrevocably grants to the Unlimited Shareholder or such other entity designated by such latter, an option to purchase his A Shares and B Shares, in the event that such Limited Shareholder has become a Defaulting Limited Shareholder.

If the Unlimited Shareholder is entitled, and intends, to exercise the Default Option, then, subject to any applicable laws, the Unlimited Shareholder shall send a written communication to the Defaulting Limited Shareholder («Notice of Default») at any time within 30 (thirty) calendar days from the date of the Event of Default (as defined above). The Notice of Default shall require the Defaulting Limited Shareholder to transfer and sell all his A Shares and B Shares to the Designated Entity, it being understood that the right of first refusal in favor of the other Shareholders set forth in Article 10 shall apply mutatis mutandis. The relevant closing shall occur within 30 (thirty) calendar days from the receipt of the Notice of Default, upon which closing the Defaulting Limited Shareholder shall undertake any actions and execute all documents needed to transfer to and to register in the name of the Designated Entity all A Shares and B Shares issued to, and registered in the name of, the Defaulting Limited Shareholder at such time. As consideration for the exercise of the Default Option, the Designated Entity, having acquired all of the Defaulting Limited Shareholder's A Shares and B Shares shall pay to the Defaulting Limited Shareholder, upon the liquidation of the Company, a consideration equal to fifty percent (50%) of the net asset value of the A Shares and B Shares so transferred; such net asset value will be determined at the time of the liquidation of the Company:

- subject to, cash being available in the Company and, payment of all other liabilities of the Company, and also
- subject to such deduction as may be necessary to compensate the non-defaulting Limited Shareholders in respect of any additional liabilities (including tax);

Moreover, payment of the consideration shall be conditional upon the fact that the Designated Entity acquiring the A Shares and the B Shares has actually received, upon the liquidation of the Company, in respect of the A Shares and B Shares so purchased, the total amount of the Committed Contribution actually paid by the Defaulting Limited Shareholder. It is understood that the Designated Entity shall replace the Defaulting Limited Shareholders in any and all obligations (including without limitation payments of outstanding Committed Contributions) provided hereunder including those which have led to the Event of Default.

For the purpose of these Articles «Defaulting Limited Shareholder(s)» shall mean (a) Limited Shareholder(s) who did not comply with requests from the Unlimited Shareholder to pay up in full any additional amount, plus interest accrued thereon, undertaken in the Committed Contributions within thirty (30) Business Days from the term specified in the Draw Down Notice and whose Shares have consequently been forfeited from any rights.

For the purpose of these Articles, «Business Day» shall mean any day, which is not a Saturday, Sunday or public holiday in Luxembourg.

Art. 8. Liability of the holders of shares. The Unlimited Shareholder, holding all of the C Shares, shall have unlimited liability for all the liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

The Limited Shareholders, holding only A Shares and B Shares, shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Limited Shareholders in general meetings and shall have no personal obligation for the debts or liabilities of the Company and shall not be required to contribute to the assets of

the Company on a winding up except for their liabilities under any Committed Contributions according to Article 28, Section D, provided that they do not act as manager or representative of the Company.

Art. 9. Form of shares. Shares will only be issued in registered form to Well Informed Investors upon acceptance of their subscriptions by the Unlimited Shareholder and subject to the receipt by the Company of payment in full in respect of such Shares and in compliance with the «Know Your Client» rules to which the domiciliation and central administration agent of the Company is subject.

Any Shareholder may, upon acceptance of the subscription and receipt of payment in respect of such Shares by the Company, be sent a confirmation of its shareholding, upon request.

All issued Shares shall be registered in the register of Shareholders (hereafter referred to as the «Register»), which shall be kept by the Unlimited Shareholder or by one or more persons designated for such purpose by the Unlimited Shareholder at the registered office of the Company and the Register shall contain the name of each Shareholder, his country of residence or elected domicile, address or registered office, the number and classes of Shares held by it and the subscription price for each such Share (including share premium, if any).

Every Shareholder must provide the Unlimited Shareholder with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will also be entered in the Register. If any Shareholder does not provide such address, the Unlimited Shareholder may permit a notice to this effect to be entered in the Register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Unlimited Shareholder from time to time, until another address shall be provided to the Unlimited Shareholder by such Shareholder.

Any Shareholder may, at any time, change its address as entered in the Register by means of a written notification to the Company at its registered office or to such other address as may be determined by the Unlimited Shareholder from time to time.

Art. 10. Restrictions on transfer of shares.

10.A. Each of the Shareholders shall not sell, assign, transfer, pledge or in any other manner dispose, including by way of contribution, merger, spin-off, liquidation or dissolution (hereafter referred to as the «Transfer»), in whole or in part, its Shares in favour of any third party (including another Shareholder) for a two (2) years period from the date of their subscription (hereafter referred to as the «Lock-Up Term»). It is agreed that the Lock-Up Term will not apply in case of the Unlimited Shareholder's exercise of a Default Option under Article 7 and in the case set out in 10.C.7 below.

10.B. After the expiration of the Lock-Up Term, every Transfer of Shares shall be effected by written declaration of transfer to be inscribed in the Register, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. The Company may accept, and inscribe into the Register, any transfer resulting from correspondence or other documents satisfactory to the Unlimited Shareholder establishing the agreement of the transferor and the transferee.

10.C. After the expiration of the Lock-up Term, Shares may be transferred only subject to the following terms and conditions:

1. A Limited Shareholder (hereafter referred to as «the Selling Shareholder») wishing to Transfer any or all of its Shares (hereafter referred to as «the Offered Shares») to another Limited Shareholder or to a bona fide third party offeror (hereafter referred to as «the Offeror») must give notice of such fact to the Unlimited Shareholder setting out the details of the Offered Shares (class, number, identity of the Offeror, conditions for payment and any other material conditions) and of the price per offered Share as offered by the Offeror; it being understood that such offer must be on terms that are final and binding on acceptance. The Unlimited Shareholder shall, within fifteen (15) calendar days of receipt of such notice, offer the Offered Shares to the other Limited Shareholders in proportion to their respective Committed Contributions. The Offered Shares shall be offered at a price per offered Share and on the same terms and conditions as offered by the Offeror (hereafter referred to as «the Agreed Terms») and the offer shall be open for acceptance for such period as the Unlimited Shareholder shall reasonably determine, being not less than thirty (30) calendar days and not more than ninety (90) calendar days from the notification by the Unlimited Shareholder (the «Offer Period»).

2. Any Limited Shareholder intending to accept such offer (each, an «Accepting Shareholder») shall, before the end of the Offer Period, notify in writing its intention in this respect to the Unlimited Shareholder (with copy to the Selling Shareholder) and such notice shall oblige each Accepting Shareholder to purchase the Offered Shares at the Agreed Terms for their whole outstanding amount or, in case there is more than one Accepting Shareholder, pro rata on the basis of the ratio between (i) an Accepting Shareholder's Committed Contributions and (ii) the aggregate amount of the Committed Contributions of all Accepting Shareholders.

3. The Unlimited Shareholder shall, at the end of the Offer Period, notify the Selling Shareholder of the number of the Shares purchased by each Accepting Shareholder in accordance with the ratio set out in 10.C.2 above. The Selling Shareholder shall, subject to Article 10.C. 4, sell the Offered Shares to the Accepting Shareholders, that shall purchase them, by and no later than thirty (30) calendar days after the end of the Offer Period.

4. A Shares and B Shares shall necessarily be transferred jointly by selling 4 (four) B Shares for each A Share. Any transfer of A and B Shares, whether to the other Limited Shareholders or to an Offeror, shall require the prior approval of the Unlimited Shareholder who may in its discretion and without assigning any reason therefor decline to approve or

register such transfer provided that, if the Unlimited Shareholder refuses to approve or register such transfer, it shall procure within one (1) month from the date of such refusal that itself or some person nominated by it shall offer to acquire the Shares to which the transfer relates on the Agreed Terms or cause the Company to acquire such Shares on the Agreed Terms subject to the applicable provisions of Luxembourg law.

5. On any transfer of Shares, the Offeror shall enter into a deed of adherence agreeing to be a party to the Shareholders' Agreement and to be bound by its terms and conditions as if it were the Selling Shareholder and shall undertake any and all outstanding obligations of the Selling Shareholder in respect of the Shares to be transferred. In particular its Committed Contributions (under the deed of adherence) will be equal to that proportion of the Committed Contributions of the Selling Shareholder as the amount of the Offered Shares purchased by the transferee bears to the amount of the Shares held by the Selling Shareholder prior to such transfer. The Committed Contributions of the Selling Shareholder shall be decreased by the amount of the Committed Contributions assumed by the Offeror pursuant to this Article 10.C.5. On any transfer of Shares to a Limited Shareholder, the acquiring Limited Shareholders shall enter into an amendment agreement to the deed of adherence already entered into by it, to reflect the changes to its Committed Contributions. For the avoidance of doubt the Offeror shall be a Well Informed Investor and shall comply with all «Know Your Client» rules to which the domiciliation and central administrative agent of the Company is subject.

6. The provisions of Articles 10.A. and 10.C.above - except as specified below - shall not apply in case of a transfer of Shares by a Limited Shareholder to an Affiliate (as defined below) of such Limited Shareholder. The Unlimited Shareholder shall have to verify the existence of such relationship between the Limited Shareholder intending to transfer the Shares and the proposed transferee.

The provisions of Article 10.C.5. above shall apply also in case of a transfer pursuant to the first paragraph of this Article 10.C.6..

For the purpose of these Articles, «Affiliate» shall mean (i) a company which, directly or indirectly controls, is controlled by, or is under common control of the relevant individual or corporation referred to in the context in which such term is used; (ii) the spouse, child or sibling of the relevant individual referred to in the context in which such term is used; (iii) the spouse, child or sibling of the individual that directly or indirectly controls the company referred to in the context in which such term is used; (iv) a company where the spouse, child or sibling of the individual referred to in the context in which such term is used directly or indirectly controls such company; (v) a company controlled by the spouse, child or sibling of the individual that controls the company referred to in the context in which such term is used; it being understood that «control» means the ownership of more than 50% (fifty per cent) of the shares carrying voting rights of a company.

For the avoidance of doubt the Affiliate shall be a Well Informed Investor and shall comply with all «Know Your Client» rules to which the domiciliation and central administrative agent of the Company is subject.

7. In case a Limited Shareholder's continued investment in the Company becomes illegal (for whatever reason), and this Limited Shareholder (which will be referred to in this case as an «Illegal Investor») does not reach a binding agreement to transfer all its Shares to an Offeror within sixty (60) calendar days, the Unlimited Shareholder shall be entitled to exercise an option to purchase (or to designate a third party purchaser, including a Limited Shareholder) the relevant Shares held by the Illegal Investor pursuant to the following terms and conditions:

(i) the right of first refusal in favour of the other Shareholders, set forth in Clauses 10.C.1 through 10.C.4 hereof shall apply mutatis mutandis in the case of the Illegal Investor finding its own Offeror and also in the case of the Unlimited Shareholder designating a third party purchaser to purchase the relevant Shares;

(ii) The price per Share to be paid by the Unlimited Shareholder or by any entity designated by it shall at least equal the net asset value of such Shares to be determined by the Unlimited Shareholder or by the agent designated by the Unlimited Shareholder to calculate the net asset value, in accordance with these Articles; and

(iii) The provisions of Clause 10.C.5 shall be complied with.

Art. 11. Further restriction on the shares. The Limited Shareholders shall not permit the Shares to become subject to any liens, charges, security interests or encumbrances, except as set forth in these Articles.

Art. 12. Redemption and conversion of shares. The Company is a closed-ended company and thus unilateral redemption requests by the Shareholders may only be accepted by the Company in cases provided for by the present Articles.

The Company, however, may redeem Shares whenever the Unlimited Shareholder considers redemption to be in the best interests of the Company in accordance with the terms of the prospectus relating to the Company, as same may be amended from time to time (the «Prospectus»). Any such redemption will be considered a distribution in the context of the determination of the rights of the holders of A Shares and B Shares pursuant to the distribution policy as more particularly described in the Prospectus and the rules of Article 27 shall apply.

In addition thereto, the A Shares and the B Shares will be redeemed compulsorily if a Shareholder ceases to be or is found not to be a Well-Informed Investor.

The redemption price for Shares redeemed compulsorily shall be the Net Asset Value per Share of the relevant class determined in accordance with the provisions of Article 30 as at the Valuation Day specified by the Unlimited Shareholder in its discretion, less an amount equal to any expenses and charges attributable to the relevant class of Shares which will

be incurred upon the disposal of the Company's investments as at the date of redemption in order to fund such a redemption.

The Company shall have the right, if the Unlimited Shareholder so determines and in accordance with the Prospectus to satisfy payment of the redemption price in kind by allocating to the Limited Shareholder investments from the portfolio of assets of the Company equal to the value of the Shares being redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Limited Shareholders of the Company and the valuation used shall be confirmed by a special report of the independent auditor of the Company.

Any Share redeemed by the Company may not be reissued and shall be cancelled in conformity with applicable law. Conversion of Shares from one class into another is not permitted.

Art. 13. Voting rights. Each Share carries one (1) vote at all meetings of Shareholders.

All Shares will vote as one class provided that where a resolution at a general meeting of Shareholders is such as to change the rights attaching to a particular class of Shares, the resolution, in order to be valid, must fulfil the conditions as to attendance and majority set out in Article 16 in respect of such class.

Art. 14. Meetings of the shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders shall represent the entire body of the Company's Shareholders. It shall have the power to order or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that no resolution shall be validly passed unless favourably voted and duly approved by the Unlimited Shareholder except for resolutions in relation to the removal of the Unlimited Shareholder in accordance with Article 18.

Art. 15. Time and venue of meetings. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Thursday of the month of June at 12.00 p.m. and for the first time in 2008.

If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meeting. The Unlimited Shareholder may, whenever it thinks fit, convene an extraordinary general meeting of Shareholders. The Unlimited Shareholder must convene an extraordinary general meeting upon the written request of Limited Shareholders holding not less than ten per cent (10%) of the nominal value of the issued capital.

Art. 16. Conduct of meetings. All general meetings shall be presided over by a representative of the Unlimited Shareholder except for in the case of conflict of interest. In the case of a conflict of interest at the level of the Unlimited Shareholder, the Limited Shareholders present or represented and voting at a general meeting shall, by simple majority, decide upon who should preside the meeting.

The quorum and vote required by law shall govern the general meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Except as required by law or as otherwise provided for in Article 29, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and represented and voting, it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the Unlimited Shareholder, except a resolution taken pursuant to Article 18.

The Unlimited Shareholder may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order for them to take part in any meeting of Shareholders.

Art. 17. Notice of meeting. Shareholders will meet upon notice by the Unlimited Shareholder (whether the meeting is at the Unlimited Shareholder's or the Limited Shareholders' request). Such meeting shall be convened in accordance with applicable law.

Art. 18. Management of the company.

18.1 The Company shall be managed by the Unlimited Shareholder, a company organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

18.2 Limited Shareholders holding at least 80% of the Total Committed Contributions may, by resolution at a meeting convened and held in accordance with Articles 15 to 17 remove the Unlimited Shareholder, provided that any commitment made by the Unlimited Shareholder shall be excluded when calculating whether the requisite percentage has been achieved and provided further that the approval of the Unlimited Shareholder for such resolution is not required. Subject as set out below, such removal of the Unlimited Shareholder shall be without prejudice:

- to the right of the Unlimited Shareholder to receive compensation for the termination of its appointment in the amount of two times the Management Fee (or drawings on account thereof) in respect of the Accounting Period (as defined in Article 26 below) immediately prior to the Accounting Period in which termination occurs; and
- to the right of the Unlimited Shareholder to receive compensation for the value attached to its C Shares as of the date of its removal.

18.3 The Unlimited Shareholder may be removed in like manner at any time without compensation for termination of its office if such termination is as a result of the Unlimited Shareholder's, the advisory companies' (appointed by the Unlimited Shareholder) fraud, gross negligence, willful misconduct, bad faith or reckless disregard of their obligations and duties as well as in case of liquidation of the Unlimited Shareholder or illegality of the Unlimited Shareholder's continued investment in, or management of, the Company.

18.4 In case of removal in accordance with Article 18.2 or 18.3, the Unlimited Shareholder shall also procure that all C Shares held by it at the time it is removed from office are forthwith transferred to any successor unlimited shareholder that may be appointed to manage the Company in accordance with applicable law and shall sign all acts, contracts and deeds and in general do all things that may be necessary to implement such transfer.

18.5 In the event of the Unlimited Shareholder's legal incapacity or inability to act, the Conseil de Surveillance may appoint an administrator, who may or may not be a Limited Shareholder, who shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until a general meeting of Limited Shareholders is held. The administrator shall, within fifteen (15) days of his appointment, convene a general meeting of Limited Shareholders in accordance with these Articles.

18.6 Should the Unlimited Shareholder transfer all of its C Shares, pursuant to Article 18.4, the Limited Shareholders shall procure that a successor unlimited shareholder (including themselves if they so wish, in which case they will no longer be considered as Limited Shareholders but as unlimited shareholders) acquires the C Shares to which the transfer relates at the Removal Agreed Terms (as defined below), by providing to the Unlimited Shareholder a binding agreement pursuant to which such third purchaser (i.e., Limited Shareholder(s) or Offeror) undertakes to purchase and pay the Shares at the Removal Agreed Terms.

18.7 In any case, any transfer of C Shares shall be conditional upon the successor unlimited shareholder (i) accepting to be appointed as Unlimited Shareholder and signing and executing all agreements, acts and deed to which the Unlimited Shareholder is a party, including, without limitation, the agreement between the Unlimited Shareholder and the Company (the «Management Agreement»), and (ii) being approved by the Luxembourg authority for supervision of the financial sector.

The «Removal Agreed Terms» shall be the fair value of the C Shares calculated by the Auditors also taking into consideration the value of the carried interest matured and attached to the C Shares as of the date of the meeting of the Conseil de Surveillance.

The Unlimited Shareholder undertakes not to resign from its capacity as Unlimited Shareholder of the Company, except in the event the Unlimited Shareholder's continued investment in or management of the Company becomes illegal for whatever reason.

Art. 19. Powers of the unlimited shareholder. The Unlimited Shareholder shall have exclusive responsibility for the management of the business and affairs of the Company and shall have the power and authority to do all things necessary to carry out the purposes of the Company and shall devote as much of its time and attention thereto as shall reasonably be required for the management of the business and affairs of the Company and shall carry on and manage the same with the assistance from time to time of such agents, assistants or other employees of the Company as it shall deem necessary.

In particular the Unlimited Shareholder shall be entitled to divest the Company's portfolio as follows:

- sale of equity participations, including listing in any regulated markets;
- transfer of going concerns;
- such other transaction to dismiss the participation in the target companies; and/or
- merger/de-merger (in respect of target companies).

The Limited Shareholders shall take no part in the management of the business and affairs of the Company and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in, or in any way to interfere in, the conduct or management of the Company other than exercising their voting rights as Limited Shareholders or members of the Advisory Committee, as the case may be.

The Unlimited Shareholder may appoint investment advisors and managers, as well as any other management or administrative agents, in compliance with applicable law. The Unlimited Shareholder may enter into agreements, under its responsibility, with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them, and the determination of their remuneration to be borne by the Company.

Art. 20. The unlimited shareholder's interest in transactions of the company - exclusivity. The functions and duties which the Unlimited Shareholder undertakes on behalf of the Company shall be exclusive and the Unlimited Shareholder may not perform similar functions and duties for others provided that the Unlimited Shareholder shall be entitled to launch a second private equity fund (i.e. an additional vehicle, separate from the Company), once the total cumulative amount of the drawn down contributions has reached at least seventy per cent (70%) of the Total Committed Contributions.

Art. 21. Remuneration of the unlimited shareholder. In consideration of the services that the Unlimited Shareholder will provide to the Company, the Company shall pay to the Unlimited Shareholder, a yearly management fee calculated in accordance with the Management Agreement, as same may be amended from time to time (hereafter referred to as the «Management Fee»).

Art. 22. Signatories. Vis-à-Vis third parties the Company will be bound by the sole signature of the Unlimited Shareholder or by such individual or joint signature(s), as the Unlimited Shareholder shall determine, of such other persons to whom authority may have been delegated by the Unlimited Shareholder.

Art. 23. Conseil de surveillance. The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance composed of at least three (3) members provided that in no event is the Conseil de Surveillance in any way responsible for the management of the Company or taking decisions on behalf of the Company. For the avoidance of doubt, the Conseil de Surveillance may act in accordance with Article 18.5. The members of the Conseil de Surveillance shall be elected by the annual general meeting of Shareholders for a period of one (1) year and until their successors are elected, provided however, that any member of the Conseil de Surveillance may be removed with or without cause and/or replaced at any time by a resolution adopted by the general meeting of Shareholders fulfilling the conditions as to attendance and majority set out in Article 16, and provided further that none of the members of the Conseil de Surveillance may be a representative of the Unlimited Shareholder or an officer or employee of the Company. The Unlimited Shareholder has, however, a right to nominate up to two (2) members of the Conseil de Surveillance and one of the members elected from those members nominated by the Unlimited Shareholder shall be the chairman of the Conseil De Surveillance.

The Auditors (defined below) may assist the Conseil de Surveillance in the performance of its duties. For the avoidance of doubt, the Conseil de Surveillance shall not intervene in the functions of the Auditors.

The Conseil de Surveillance may be consulted by the Unlimited Shareholder on such matters as the Unlimited Shareholder may determine.

The general meeting of Shareholders at which the members of the Conseil de Surveillance are appointed may also determine the remuneration of the members of the Conseil de Surveillance.

The Conseil de Surveillance shall be convened from time to time at the discretion of its Chairman or the Unlimited Shareholder.

Written notice of any meeting of the Conseil de Surveillance shall be given to all members of the Conseil de Surveillance at least fifteen (15) Business Days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telex or telefax of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Conseil de Surveillance.

Any member may act at any meeting of the Conseil de Surveillance by appointing in writing or by cable or telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member of the Conseil de Surveillance as his proxy.

The Conseil de Surveillance may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. Any member of the Conseil de Surveillance who participates in the proceedings of a meeting of the Conseil de Surveillance by means of a communications device (including a telephone), which allows all the other members of the Conseil de Surveillance present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

Art. 24. Advisory committee.

A) The Unlimited Shareholder, in carrying out its management functions, shall be advised by an Advisory Committee to be appointed by the Unlimited Shareholder, and to be composed of a number of members ranging from five (5) to thirty (30).

The Unlimited Shareholder shall appoint all members of the Advisory Committee in accordance with these Articles. In particular the Unlimited Shareholder shall appoint those persons agreed in the Shareholders Agreement and certain «prominent personalities» i.e. persons appointed by the Unlimited Shareholder based on their expertise in areas which the Unlimited Shareholder, in its discretion, considers would be of value to the Advisory Committee.

The remaining members will be appointed by the Unlimited Shareholder as follows: firstly (i) one member upon designation by any Limited Shareholder, the Committed Contribution of which individually is at least five per cent (5%) of the Total Committed Contributions and secondly (ii) one or more representatives of such Limited Shareholders, selected at the sole discretion of the Unlimited Shareholder, provided that the total number of members of the Advisory Committee, excluding any member holding the office as director of the Unlimited Shareholder, shall be an odd number.

The chairman of the Advisory Committee (appointed by the Unlimited Shareholder) shall have the right to convene the meetings as set forth herein below in Article 24.H, as well as to participate in all meetings providing any necessary clarifications or explanations to the members of the Advisory Committee. It is further provided that any member of the Advisory Committee, holding the office of director of the Unlimited Shareholder shall have no voting rights in any resolution whatsoever of the Advisory Committee and shall not be taken into account for the determination of the relevant voting quorum.

B) Each member of the Advisory Committee shall remain in office until the dissolution of the Company, unless such member has died, has voluntarily resigned or has been dismissed (with or without cause) or, in relation to members designated by Limited Shareholders the Committed Contribution of which is individually at least five per cent (5%) of the Total Committed Contributions, whenever such percentage falls below such threshold by reason of Additional Limited Shareholders subscribing for additional Shares.

C) Any member of the Advisory Committee which has been appointed upon designation of a Limited Shareholder that has become a Defaulting Limited Shareholder, shall forthwith cease his or her office as member of the Advisory Committee.

If any of the members of the Advisory Committee ceases his/her office, for any reason whatsoever, such member shall be promptly replaced by a member designated in compliance with Article 24. A. above.

D) The Advisory Committee shall participate in the promotion of the Company, expressing its opinions to the board of directors of the Unlimited Shareholder. In particular, the Advisory Committee shall have the duty and power to:

(i) evaluate and express opinions, suggestions and proposals on the strategy and policy of the Unlimited Shareholder in connection with the implementation of Investments and Divestments,

(ii) evaluate and express opinions, suggestions and proposals on the economic macro-trends at a worldwide level, which may affect the strategy of the Unlimited Shareholder,

(iii) oppose to the implementation of (a) any Investment which requires the use of drawn down contributions in an amount exceeding twenty percent (20%) of the Total Committed Contributions (hereafter referred to as the «Concentration Threshold»); (b) any request of draw downs in excess of forty per cent (40%) of the Committed Contribution of the relevant Limited Shareholders and (c) any Investment implying a material conflict of interest as specified in the Shareholders' Agreement, all of them to be exercised by resolution, within and not later than fifteen (15) calendar days from the receipt of all relevant information and data concerning the proposed Investment or Divestment or the relevant request, as the case may be,

(iv) evaluate and express an opinion on the sale of any Investments which required the use of Committed Contributions in an amount exceeding the Concentration Threshold,

(v) with a favourable majority of 75% of its members it can resolve and require the board of directors of the Unlimited Shareholder to modify and/or integrate the investment sector policy and the focus on the industrial sectors as set out in the Shareholders' Agreement,

(vi) with a favourable majority of 75% of its members, it can evaluate and propose to the board of directors of the Unlimited Shareholder investments with particular social relevance.

The Advisory Committee is an advisory organ and is not in any way responsible for the management of the Company or any decision making relating thereto.

For the purposes of these Articles «Investments» shall mean the transactions implemented or to be implemented by the Company, in compliance with the decisions resolved by the Unlimited Shareholder, in order to acquire - in any manner whatsoever including without limitation, acquisition of stakes, acquisition of assets or going concerns, subscription of capital increase - a participation in any corporation, partnership or entity in any whatsoever form (i.e. a target company), or any assets thereof, in compliance with the investment policy set out in the Shareholders' Agreement and in compliance with the SICAR Law and «Investment» shall be construed accordingly.

E) The members of the Advisory Committee shall perform all duties as indicated herein and shall not be entitled to receive any remuneration for their activity from the Company.

F) No member of the Advisory Committee shall be liable to any Shareholder for any action taken or omitted to be taken in good faith by him/her in connection with his/her participation in the Advisory Committee.

G) The Advisory Committee shall meet:

(i) any time as is necessary to discuss or resolve on a conflict of interest issue in connection with an Investment/ Divestment pursuant to the Shareholders' Agreement;

(ii) any time necessary to resolve upon the matters set forth under Article 24.D hereof;

(iii) any time the chairman deems the meeting necessary or opportune for any activity of the Company; or

(iv) if so required by the Unlimited Shareholder.

For this purpose, the chairman shall send a notice of call, by fax or registered letter, to all the other members of the Advisory Committee, at least fifteen (15) Business Days, or, in case of urgency, at least five (5) Business Days, prior to the date of the meeting, indicating the place and time of the meeting and the agenda thereof.

Any meeting of the Advisory Committee shall be called by the chairman or, in any case, upon request of at least three (3) members of the Advisory Committee.

H) The meetings of the Advisory Committee shall be held in Europe or in the People's Republic of China at the place and time, as specifically indicated in the notice of call. The meetings of the Advisory Committee may be held also by conference call or by videoconference or as set forth in the present Articles. In cases of urgency, resolutions approved and signed by all members of the Advisory Committee shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of the Advisory Committee.

I) The Advisory Committee shall adopt any resolutions with the favourable vote of the majority of the members of the Advisory Committee in attendance (counted by head) at the relevant meeting, other than, in accordance with Article 24.A. above, members holding the office of director of the Unlimited Shareholder, provided however that at least one of the favourable votes belongs to a member appointed upon designation of the Limited Shareholders. No quorum is required for the validity of the meeting.

Art. 25. Investment committee.

A) The Unlimited Shareholder, in carrying out its management functions, will be assisted by an investment committee (the «Investment Committee»).

B) The Unlimited Shareholder will form the Investment Committee and appoint its members in accordance with section E below.

C) The Investment Committee shall review and evaluate Investments, make recommendations with respect to the Investments or Divestments (including secondary market dispositions), monitor Investments on an on-going basis and provide advice to the Unlimited Shareholder, it being understood that the Investment Committee is an advisory organ and is not in any way responsible for the management of the Company or any decision making relating thereto. In particular the Investment Committee shall:

- (i) review and evaluate the assets acquired through each Investment and the price paid for them;
- (ii) review and evaluate the way in which each Investment is structured;
- (iii) review and evaluate the amount and type of financing the Company obtains in connection with each Investment;
- (iv) ensure that the anticipated return from each Investment is consistent with achievement of the return targeted.

D) All decisions on Investments are subject to the due diligence of the Investment Committee without prejudice to applicable law.

E) The Investment Committee shall be initially composed of those members set out in the Shareholders' Agreement.

F) The members of the Investment Committee shall establish and agree on rules of procedure in order to perform all duties as indicated herein.

G) The Investment Committee shall adopt resolutions, including the resolution on the rules of procedure, with the unanimous vote of its members.

Art. 26. Accounting year, accounts. Each accounting period (hereafter referred to as the «Accounting Period») of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on (and

including) the thirty-first of December of the same year, with the exception of the first accounting year which shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on (and including) 31st December 2007.

The Unlimited Shareholder shall prepare, or shall procure some duly qualified firm or person to prepare, the financial statements of the Company in respect of each Accounting Period in accordance with generally accepted accounting principles and the provisions of Luxembourg law, including a balance sheet and profit and loss account. The accounts shall be denominated in EURO. The accounts will be audited by a firm of authorised auditors (réviseur d'entreprises agréé) (hereafter referred to as «the Auditor(s)») appointed by the general meeting of Shareholders. A set of the audited accounts including the report of the Auditors shall be furnished to each Shareholder at least fifteen (15) calendar days prior to the annual general meeting of the Company.

Within one hundred and twenty (120) calendar days of the end of each Accounting Period and of the end of each semester ending on 30th June, the Unlimited Shareholder shall prepare, or procure to be prepared, and send, or procure that there is sent, to each Shareholder a report comprising a statement of the Investments and other property and assets of the Company forming part of the Company's assets as at the end of such period and details of the Investments purchased and of the Investments sold and otherwise disposed of during the relevant period. The report relating to the end of each Accounting Period shall be audited by the Auditor(s) and shall be published in accordance with Luxembourg law, within six (6) months of the end of the Accounting Period.

Shareholders shall be informed, at least once every six months, of the Net Asset Value (As defined in Article 29) of their Shares, calculated in accordance with these Articles.

Art. 27. Payment of dividends - distributions. The right to dividends or distribution with respect to each class of Shares as well as the payment of interim dividends are determined by the Unlimited Shareholder and further described in the Prospectus. The Unlimited Shareholder may pay dividends or distributions in cash or in kind in accordance with the provisions of the Prospectus. Payments of dividends or distributions may not cause the net assets of the Company to fall below the minimum capital requirements as determined by the SICAR Law.

Art. 28. Termination and liquidation.

A) The Company shall cease to carry on business on the tenth anniversary of its date of incorporation subject to such extension(s) for a period or consecutive periods not exceeding in the aggregate 2 (two) years as provided in Article 2 and shall be wound up as soon as practicable thereafter.

The Company may also cease to carry on business and be wound up as soon as practicable thereafter prior to the tenth anniversary of its date of incorporation upon a resolution of the Shareholders agreeing to the winding up of the

Company passed with the favourable vote of the Unlimited Shareholder and subject to the quorum and majority requirements necessary for an amendment to these Articles.

The Company will be wound up upon the happening of any of the following events:

(i) the removal of the Unlimited Shareholder in its capacity as the associé gérant commandité of the Company pursuant to Luxembourg law and/or these Articles, unless it is replaced by another successor unlimited shareholder at a Shareholders' meeting; or

(ii) at any time (i) at the discretion of the Unlimited Shareholder and upon proposal by the Unlimited Shareholder to the general meeting of Shareholders, giving due consideration to the performance of the Company's Investments following the end of the Investment Period or, (ii) if earlier, at the discretion of the Unlimited Shareholder at any time following the date on which an amount equal to eighty percent (80%) of the Total Committed Contributions has been drawn down and invested upon proposal by the Unlimited Shareholder to the general meeting of Shareholders.

For the purposes of these Articles «Investment Period» shall mean the period starting on the First Closing Date and ending on the fifth anniversary of such date, during which the Investments will be implemented. The period can be extended for one additional year, i.e. until the sixth anniversary of the First Closing Date, by the Unlimited Shareholder with the consent of Limited Shareholders holding amount them at least eighty per cent (80%) of Total Committed Contributions.

B) In the event of a winding up of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators, approved by the Luxembourg authority for supervision of the financial sector, (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of Shareholders approving such winding up in accordance with Luxembourg law. Such meeting shall determine their powers and their remuneration.

C) 1. The net proceeds of liquidation (whether consisting of cash or of any assets) shall be distributed by the liquidators in the following order:

(i) full repayment of the issue price of the B Shares, including the share premium with respect thereto, if not already redeemed (except in respect of those B Shares held by Defaulting Limited Shareholders (if any)) to the holders of the B Shares;

(ii) full repayment of the issue price of the A Shares (except in respect of those A Shares held by Defaulting Limited Shareholders (if any)) to the holders of the A Shares;

(iii) full repayment of the issue price of the C Shares to the holder of the C Shares;

(iv) to the Limited Shareholders (other than the Defaulting Limited Shareholders (if any)), pro-rata to their respective Committed Contributions, until an amount equal to the Preferred Return has been entirely paid, in case it has not been entirely paid during the life of the Company;

(v) to the Unlimited Shareholder, until an amount equal to 25% (twenty five per cent) of the Preferred Return has been entirely paid;

(vi) to Defaulting Limited Shareholders (if any), in proportion to the Committed Contributions of each Defaulting Limited Shareholder, full repayment of the issue price of their B Shares, including the share premium with respect thereto, if not already redeemed and full repayment of the issue price of their A Shares subject to payment of all other liabilities of the Company, and subject to deduction as may be necessary to compensate the non-defaulting Shareholders in respect of any additional liabilities (including tax);

(vii) as to the balance:

- 80% (eighty per cent) to the Limited Shareholders (other than the Defaulting Limited Shareholders (if any)), pro-rata to their respective Committed Contributions; and

- 20% (twenty per cent) to the Unlimited Shareholder.

C) 2. Upon winding-up of the Company, the liquidators named by the meeting of Shareholders shall be entitled to make distribution of assets in kind subject to the relevant provisions of Luxembourg law.

For the purposes of these Articles «Preferred Return» shall mean at any time, such amount as is equal to interest at an annual rate of 7% (compounded annually) on the daily amount by which the aggregate cumulative amounts drawn down and paid to the Company by Limited Shareholders (excluding any amounts equal to any subscription surplus paid by Limited Shareholders pursuant to article 6) exceeds the aggregate cumulative amounts received by Limited Shareholders from the Company (including amounts received or deemed to have been received by Limited Shareholders pursuant to Articles 27 or 28 of these Articles, but excluding any amounts equal to any subscription surplus - as referred to in Article 6 - distributed to existing Limited Shareholders).

D) In the event of insolvency of the Company, the liability of the Limited Shareholders shall be limited to the winding up or liquidation amount not yet paid in of the Shares subject to the terms of the subsequent paragraph.

In the event that the Company is unable to pay all of its debts, liabilities or obligations on its winding up or liquidation, each Limited Shareholder shall, upon the Unlimited Shareholder's written request, be required to subscribe for and pay up those Shares forming that part of its Committed Contributions which it has not, at that date, already subscribed. Each Limited Shareholder undertakes to make such subscriptions and relevant payments as requested by the Unlimited Shareholder.

Art. 29. Amendment of the articles. These Articles may be amended from time to time, upon approval of the Unlimited Shareholder, by a resolution of the Shareholders taken in a general meeting, subject to the following quorum and voting requirements.

The meeting may validly deliberate only if Shareholders holding at least one half in nominal value of the issued capital are present, either in person or by proxy, and if the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as, if applicable, the text of the amendments relating to the object or the form of the Company. If the quorum requirement is not fulfilled, a second meeting may be convened, in accordance with applicable law. Any convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate, irrespective of the portion of the share capital represented. In both meetings, resolutions must be approved by at least eighty percent (80%) of the votes expressed. Votes «expressed» does not include votes attached to Shares for which the Shareholder did not participate in the vote or abstained or for which there was a blank or null vote which are not taken into account for computation of the eighty percent (80%) majority.

Art. 30. Calculation of the net asset value. The net asset value (the «Net Asset Value») of each class of Shares of the Company, will be determined under the responsibility of the Unlimited Shareholder in the Company's reference currency (as determined in the Prospectus) on a semi-annual basis as at June 30th and December 31st (each a «Valuation Day»).

The Company or any delegated service provider will compute the Net Asset Value per Class as follows: each Class participates in the Company proportionally to the portfolio and distribution entitlements attributable to that Class. The value of the gross assets attributable to a particular Class on a given Valuation Day reduced by the liabilities of the Company attributable to that Class on that Valuation Day represents the Net Asset Value attributable to that Class on that Valuation Day.

The Net Asset Value per Share of that Class on a Valuation Day equals the total Net Asset Value of that Class on that Valuation Day divided by the total number of Shares of that Class then outstanding on that Valuation Day.

The value of the net assets of the Company is equal to the difference between the value of its gross assets and its liabilities.

The value of the assets of the Company shall be determined as follows:

- a) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Unlimited Shareholder may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- b) any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organised market shall be valued on the basis of the last known price, unless such price is not representative, in which case the value of such asset shall be determined on the basis of its foreseeable realisation value estimated by the Unlimited Shareholder with prudence and good faith;
- c) un-listed securities or securities not negotiated on a regulated market shall be evaluated on the basis of the probable net foreseeable sales price. The probable net foreseeable sales price, for un-listed securities or securities not negotiated on a regulated market shall be determined according to the «Valuation Guidelines for Private Equity and Venture Capital» established by EVCA (EUROPEAN VENTURE CAPITAL ASSOCIATION); and
- d) the value of any other assets of the Company shall be determined on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or, if such acquisition price is not representative, on the reasonably foreseeable sales price thereof determined prudently and in good faith.

In the event it is impossible or inadequate to carry out a valuation in accordance with the above rules owing to extraordinary circumstances or events, the Unlimited Shareholder, exercising prudence and acting in good faith, is entitled to use other generally recognised valuation principles in order to reach what it believes to be a fair evaluation in the circumstances.

The Net Asset Value per each Class as of any Valuation Day shall be made available to the holders of A Shares and B Shares at the registered office of the Company as soon as reasonably practicable after the relevant Valuation Day.

Art. 31. Suspension of the net asset value. The Unlimited Shareholder may temporarily suspend the calculation of the Net Asset Value of each class of Shares in exceptional cases where circumstances so require and provided the suspension is justified having regard to the interests of the Shareholders. In particular, the Unlimited Shareholder may suspend the determination of the Net Asset Value during:

- any period, other than ordinary holiday or customary closings, when any market or stock exchange is closed, or when transactions are suspended, submitted to restrictions or are subject to significant short term fluctuations and such is the main market or stock exchange for a significant part of the Company's assets;
- any period when an emergency exists, such as a political, economic, military, financial, social emergency or a strike or an event of force majeure beyond the control or responsibility of the Unlimited Shareholder, as a result of which it is impossible to dispose of investments which constitute a substantial portion of the assets of the Company; and
- any period when remittance of monies which will or may be involved in the realisation of or in the payment for any investments on behalf of the Company cannot, in the opinion of the Unlimited Shareholder, be carried out at the normal rates of exchange.

It is prohibited to issue or redeem Shares during the suspension period.

Notice of any suspension will be given by the Unlimited Shareholder to the Limited Shareholders.

Art. 32. Custodian. The Company will enter into a custodian agreement with a Luxembourg bank (the «Custodian»), which meets the requirements of the SICAR Law.

The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Custodian, which will fulfil the obligations and duties provided for by the SICAR Law.

If the Custodian desires to withdraw, the Unlimited Shareholder shall use its best efforts to find a successor Custodian within two months of the effectiveness of such withdrawal. Until the Custodian is replaced, which must happen within such period of two months, the Custodian shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders.

The Unlimited Shareholder may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor Custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

The duties of the Custodian shall respectively cease:

a) in the case of voluntary withdrawal of the Custodian or of its removal by the Company subject to requirement that the Custodian be replaced in accordance with this Article 32;

b) where the Custodian or the Company have been declared bankrupt, have entered into a composition with creditors, have obtained a suspension of payment, have been put under court controlled management or have been the subject of a similar proceeding or have been put into liquidation; or

c) where the Luxembourg authority for supervision of the financial sector withdraws its authorisation of the Company or the Custodian.

Art. 33. Notices. Notices which may be or are required to be given hereunder shall be in writing and delivered or sent by facsimile, or by accepted email (except for notices of the Shareholders' Meeting), to the relevant party at the address which may be given in the Shareholders' Agreement, deed of adherence or such other address as may be designated by any other Shareholder by notice addressed to the Company.

Any such notice shall be deemed to have been served as follows:

(a) in the case of delivery, on delivery if delivered between 9.00 a.m. and 5.00 p.m. on a Business Day and, if delivered outside such hours, at the time when such hours re-commence on the next following Business Day;

(b) in the case of facsimile transmission, on the day it is transmitted provided that if that day is not a business day or, being a Business Day, transmission takes place after 5.00. p.m., then at 9.00 a.m. on the next following Business Day.

In proving such service it shall be sufficient to prove that the notice was properly addressed and left at or sent by facsimile transmission to, the place to which it was so addressed.

Art. 34. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended.»

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

Name of Subscriber	Number of		
	Subscribed	Subscribed	Subscribed
	Class A	Class B	Class C
	shares	shares	shares
INTESA SANPAOLO S.p.A.	135,378	9,511	-
CHINA DEVELOPMENT BANK	135,378	9,511	-
THE EXPORT-IMPORT BANK OF CHINA	135,378	9,511	-
ALETTI MERCHANT S.p.A.	27,072	1,902	-
BANCA CARIGE S.p.A.	9,018	634	-
BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA SOCIETÀ COOPERATIVA . . .	9,018	634	-
CASSA DEI RISPARMI DI FORLÌ	9,018	634	-
CASTEL S.A.	5,409	380	-
CORPORATE WORLD OPPORTUNITIES LIMITED	18,045	1,268	-
DATALOGIC S.p.A.	3,609	254	-
FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO IN BOLOGNA	18,045	1,268	-
FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO DI IMOLA	4,509	317	-
FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO DI PADOVA E ROVIGO	18,045	1,268	-
FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO DI TRENTO E ROVERETO	9,018	634	-

FONDAZIONE CARIPLO	9,018	634	-
FONDO PENSIONE AGENTI PROFESSIONISTI DI ASSICURAZIONE	9,018	634	-
Giorgio Tadolini	5,409	380	-
GITIFIN S.r.l.	3,609	254	-
KING S.p.A.	1,800	126	-
MERLONI INVEST S.p.A.	3,609	254	-
Paolo Cantarella	3,609	254	-
VINIFIN INTERNATIONAL S.A.	3,609	254	-
MANDARIN CAPITAL MANAGEMENT S.A.	-	-	68,571
Total number of shares	576,621	40,516	68,571

Upon incorporation, the A Shares, B Shares and C Shares were fully paid-up, so that the amount of six million eight hundred and eighty one thousand five hundred and ninety two euro (EUR 6,881,592.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2007.

The first annual general meeting of Shareholders shall be held in 2008.

The first annual report of the Company will be dated December 31, 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately € 8,000.-.

Resolutions

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted and immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders have resolved that:

- 1) The registered office of the Company shall be 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;
- 2) The Company shall enter into a Custodian agreement with SANPAOLO BANK S.A. with registered office at 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- 3) The Company shall enter into an administration and domiciliation agreement with FIRST TRUST S.A., with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, and other operating agreements;
- 4) The independent auditor of the Company shall be DELOITTE SA., with professional address at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The term of office of the auditor shall expire at the close of the annual general meeting of Shareholders approving the accounts as of December 31, 2007.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le 3 mai,

Par devant maître Jacques Delvaux, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. MANDARIN CAPITAL MANAGEMENT SA, constituée et existante selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119 240, ici représentée par Massimo Longoni, résident à Luxembourg, en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la société du 27 mars 2007.

2. INTESA SANPAOLO S.p.A. dont l'adresse est sis en Piazza San Carlo n. 156, 10121 Torino (Italy) ici représenté par Massimo Longoni, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 mars 2007

3. CHINA DEVELOPMENT BANK dont l'adresse est sis au 29 Fuchengmenwai Street, Xicheng District, Beijing (China) PRC 100037 ici représenté par here represented by Francesco Della Valentina, Via Brera 3, I-20121 Milano, en vertu d'une procuration donnée le 25 avril 2007

4. THE EXPORT-IMPORT BANK OF CHINA dont l'adresse est sis au 77 Beiheyuan Street, Dongcheng District, Beijing (China) PRC 100009 ici représenté par Massimo Longoni, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 avril 2007

5. ALETTI MERCHANT S.p.A. dont l'adresse est sis en Via Giuliani n. 3, 20123 Milano (Italy) ici représenté par Francesco Della Valentina, Via Brera 3, I-20121 Milano, en vertu d'une procuration donnée le 16 mars 2007

6. BANCA CARIGE S.p.A. dont l'adresse est sis en Via Cassa di Risparmio n. 15, 16123 Genova (Italy) ici représenté par Massimo Longoni, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 mars 2007

7. BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA SOCIETÀ COOPERATIVA dont l'adresse est sis en Via San Carlo n. 8/20, 41100 Modena (Italy) ici représenté par Massimo Longoni, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 mars 2007

8. CASSA DEI RISPARMI DI FORLÌ dont l'adresse est sis en Corso della Repubblica n. 14, 47100 Forlì (FC-Italy) ici représenté par Massimo Longoni, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 mars 2007

9. CASTEL S.A. dont l'adresse est sis au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg ici représenté par Massimo Longoni, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 mars 2007

10. CORPORATE WORLD OPPORTUNITIES LIMITED dont l'adresse est sis en Bayside Executive Park, West Bay Street, Nassau, Bahamas ici représenté par Massimo Longoni, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 mars 2007

11. DATALOGIC S.p.A. dont l'adresse est sis en Via Candini n. 2, 40012 Lippo di Calderara (BO- Italy) ici représenté par Massimo Longoni, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 avril 2007

12. FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO IN BOLOGNA dont l'adresse est sis en Via Luigi Farini n. 15, 40124 Bologna (Italy) ici représenté par Massimo Longoni, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée a Bologna le 12 mars 2007

13. FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO DI IMOLA dont l'adresse est sis en Piazza Matteotti n. 8, 40026 Imola (BO - Italy) ici représenté par Massimo Longoni, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 mars 2007

14. FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO DI PADOVA E ROVIGO dont l'adresse est sis en Piazza Duomo n. 15, 35141 Padova (Italy) ici représenté par Massimo Longoni, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 mars 2007

15. FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO DI TRENTO E ROVERETO dont l'adresse est sis en Via Calepina n. 1, 38100 Trento (Italy) ici représenté par Massimo Longoni, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée a Trento le 19 mars 2007

16. FONDAZIONE CARIPLO dont l'adresse est sis en Via Manin n. 23, 20121 Milano (Italy) ici représenté par Massimo Longoni, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 mars 2007

17. FONDO PENSIONE AGENTI PROFESSIONISTI DI ASSICURAZIONE dont l'adresse est sis en Via Borgognona n. 47, 00187 Roma (Italy) ici représenté par Massimo Longoni, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 mars 2007

18. Giorgio Tadolini dont l'adresse est sis en Via Trieste n. 16, 10075 Mathi (TO-Italy) ici représenté par Massimo Longoni, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée a Mathi le 20 mars 2007

19. GITIFIN S.r.l. dont l'adresse est sis en Via Malta n. 7/c, 25124 Brescia (Italy) ici représenté par Massimo Longoni, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 mars 2007

20. KING S.p.A. dont l'adresse est sis en Vicolo dell'Orto n. 2, 40124 Bologna (Italy) ici représenté par Massimo Longoni, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 mars 2007

21. MERLONI INVEST S.p.A. dont l'adresse est sis en Viale Merloni n.45, Fabriano (AN-Italy) ici représenté par Massimo Longoni, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 mars 2007

22. Paolo Cantarella dont l'adresse est sis en Via Casteggio n. 6, 10131 Torino (Italy) ici représenté par Massimo Longoni, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 mars 2007

23. VINIFIN INTERNATIONAL S.A. dont l'adresse est sis en rue Louvigny, L-1946 Luxembourg Grand Duché de Luxembourg ici représenté par Massimo Longoni, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 mars 2007

Lesquelles procurations seront signées ne varietur par les mandataires de la comparante et le notaire soussigné et resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à commandite par actions (S.C.A.) ayant la qualité de société d'investissement en capital à risque (SICAR), qu'elles déclarent constituer entre eux et dont les statuts sociaux (ci après les «Statuts») sont rédigés comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme.** La société MANDARIN CAPITAL MANAGEMENT S.A. («L'Associé gérant commandité»), les souscripteurs et toutes les personnes susceptibles d'acquérir des actions d'une société en commandite par actions, créent une société dénommée MANDARIN CAPITAL PARTNERS S.C.A. SICAR (ci-après dénommée «la Société»).

La Société sera régie par la loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque (la «Loi sur les SICAR»).

Art. 2. Durée.

2.1. Sous réserve des dispositions de l'Article 28, la Société poursuivra son activité pendant une durée de dix ans à compter de sa date de constitution (la «Durée de la Société»), étant entendu que cette durée pourra être prolongée conformément à l'Article 2.2 des présentes pour une période ou des périodes ne pouvant pas dépasser au total 2 (deux) ans et qu'elle devra par la suite être dissoute conformément aux dispositions de l'Article 28.

2.2. La durée de vie de la Société pourra être étendue pour une période ou pour des périodes consécutives ne pouvant dépasser au total 2 (deux) ans (c'est-à-dire que la durée de la Société ne saurait en aucun cas être prolongée au-delà du douzième anniversaire de la date de sa constitution) si, à un moment quelconque avant le 31 décembre 2016, un avis est remis par l'Associé gérant commandité aux Commanditaires (selon la définition qui en est donnée ci-après) à cette fin, et qu'avec l'accord de l'Associé gérant commandité, l'Assemblée ordinaire (avec l'accord des Commanditaires détenant entre eux au moins 80% de la totalité des Engagements d'apport), prend la résolution de prolonger la durée de vie de la Société. Tout choix fait de la sorte sera irrévocable, mais sera sous réserve de la dissolution anticipée de la Société pour une des raisons précisées à l'Article 28.

La Société ne sera pas dissoute en raison de la dissolution ou de la faillite de l'Associé gérant commandité, sous réserve que ce dernier soit remplacé sur-le-champ par un autre associé gérant commandité lors d'une Assemblée générale.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société sera l'investissement de fonds de capital à risque dont elle disposera selon le sens le plus large qui en est fait à l'article 1^{er} de la Loi sur les SICAR.

L'objet de la Société est la détention d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, à la fois directement et indirectement, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou par toute autre manière que ce soit, ainsi que la cession par la vente, l'échange ou autre d'actions, d'obligations, d'obligations non garanties, d'effets ou d'autres titres de toute nature; et la possession, l'administration, le développement et la gestion active de son portefeuille, afin d'accroître sa valeur en vue de sa revente.

La Société pourra emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit et prêter le produit de ces emprunts à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à des sociétés d'investissement et elle pourra délivrer des titres pour ces emprunts.

La Société ne sera pas autorisée à investir dans des fonds ou d'autres programmes d'investissement collectifs, sans tenir compte de ces fonds et de ces programmes ou de la nature de leurs investissements.

La Société pourra participer à la création et au développement de toute entreprise industrielle et commerciale et pourra fournir toute aide requise sous forme de prêts ou d'une autre manière. De manière générale, la Société pourra réaliser toute autre transaction, qu'elle pourra estimer utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Des filiales ou autres bureaux pourront être établis au Luxembourg ou dans des pays de l'UE sur décision de l'Associé gérant commandité. Si des événements politiques, économiques ou sociaux extraordinaires, susceptibles de compromettre l'activité normale au siège social, ou d'entraver la communication entre le siège et l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, par une résolution de l'Associé gérant commandité ou par une déclaration d'une personne dûment habilitée par celui-ci à cette fin. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucune incidence sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, demeurera de nationalité luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social. La Société dispose d'un capital social immobilisé.

La Société dispose d'un capital social émis de un million trois cent soixantaine onze mille quatre cent seize euros 1.371.416,- EUR réparti en cinq cent soixante seize mille six cent vingt un 576.621 Actions A, quarante mille cinq cent seize 40.516 Actions B et soixante huit mille cinq cent soixante onze 68.571 Actions C, d'une valeur nominal de deux euro 2,- EUR chacune et avec une prime d'émission de cent trente six euro 136,- EUR pour chaque Action B.

La Société dispose d'un capital autorisé de sept millions dix-neuf mille huit cents euros (7.019 800,- EUR), divisé en trois millions cinq cent neuf mille neuf cents (3.509.900) Actions comprenant:

4) Six cent trente et un mille sept cent quatre-vingt-deux (631.782) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2,- EUR chacune (ci-après dénommées les «Actions A»). Les Actions A seront uniquement émises et souscrites par les Commanditaires (et les Commanditaires supplémentaires (tels que définis ci-après, le cas échéant) qui ont entrepris de souscrire et de régler 4 (quatre) Actions B pour chaque Action A souscrite;

5) deux millions cinq cent vingt-sept mille cent vingt-huit (2.527.128) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2,- EUR chacune (ci-après dénommées les «Actions B»). Les Actions B pourront être émises assorties d'une prime d'émission selon ce que décidera l'Associé gérant commandité;

6) trois cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix (350.990) Actions d'administrateur d'une valeur nominale de 2,- EUR chacune, attribuées à l'Associé gérant commandité (ci-après dénommées les «Actions C»). Lors de chaque prélèvement de fonds, l'Associé gérant commandité devra souscrire et régler un nombre supplémentaire d'Actions C, afin que sa participation dans la Société continue de représenter en permanence au moins 10% (dix pour cent) de la totalité du capital émis de la Société.

Dans les présents statuts (les «Statuts»), les termes «Action» et «Actions» comprendront, sauf disposition contraire explicitement ou implicitement énoncée, respectivement les Actions A, les Actions B et les Actions C.

L'expression «Commanditaires» se référera aux détenteurs d'Actions A et d'Actions B et le terme «Actionnaires» se référera collectivement à l'Associé gérant commandité et aux Commanditaires.

Par les présentes, l'Associé gérant commandité est autorisé à émettre ultérieurement des Actions A, des Actions B et des Actions C, afin de porter la totalité du capital de la Société au plafond du capital social autorisé le cas échéant, selon ce qu'il décidera de son propre chef de fixer; il pourra accepter les souscriptions concernant ces Actions pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de constitution de la Société selon la définition de l'article 32 (5) de la loi du dix août mille neuf cent quinze portant sur les sociétés commerciales, dans sa version modifiée.

La durée ou la portée de cette attribution pourra être étendue le cas échéant par des résolutions adoptées par les Actionnaires au cours des assemblées générales, selon les dispositions requises pour amender les présents Statuts.

L'Associé gérant commandité est habilité à définir le cas échéant les conditions assignées à toute souscription d'Actions A, d'Actions B et d'Actions C.

L'Associé gérant commandité est habilité à émettre ces Actions A, B et C en vertu de la durée mentionnée ci-dessus et pendant celle-ci, sans que les Actionnaires ne puissent se prévaloir de droits de souscription privilégiés.

Lorsqu'il réalisera une augmentation de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, l'Associé gérant commandité sera tenu de prendre les mesures requises pour modifier le présent Article en vue de consigner la modification et il sera habilité à prendre ou à autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de ladite modification conformément au droit luxembourgeois.

Le capital autorisé ou émis de la Société pourra être augmenté ou diminué conformément au droit luxembourgeois.

Les Actions A et les Actions B sont réservées à la souscription des Commanditaires ainsi que des investisseurs avertis, tels que définis par la loi portant sur les SICAR («Investisseurs avertis»).

Art. 6. Émission d'actions. Le prix de souscription des Actions A, des Actions B et des Actions C devra être intégralement réglé dès leur émission.

Les Actionnaires pourront, le cas échéant conclure un Pacte d'actionnaires (ci-après dénommé le «Pacte d'actionnaires»). Ce Pacte d'actionnaires comportera les engagements réalisés par les Commanditaires se rapportant à la souscription des Actions A et des Actions B supplémentaires.

Aux fins des présents Statuts, les «Engagements d'apport» désigneront, quant à chacun des Commanditaires, le montant global que le Commanditaire concerné se sera engagé ou s'engagera à investir dans la Société, tel qu'énoncé dans l'acte d'adhésion du Pacte d'actionnaires signé par ce Commanditaire. Les «Engagements d'apport totaux» désigneront la somme de l'ensemble des Engagements d'apport.

Les investisseurs potentiels pourront s'engager à souscrire des Actions A et des Actions B à tout moment après la date de constitution de la Société (la «Première date de règlement») jusqu'au 31 décembre 2007 inclus (la «Date de règlement définitive»). Tout investisseur qui s'engagera au titre d'une souscription d'Actions au cours de la période suivant la constitution de la Société jusqu'à la Date de règlement définitive sera désigné comme étant un «Commanditaire supplémentaire».

Les Commanditaires supplémentaires s'engageront à souscrire et à régler intégralement, à la date déterminée par l'Associé gérant commandité pour l'augmentation de capital et l'émission d'Actions, à ces Commanditaires supplémentaires, un pourcentage de leur Engagement d'apport déjà levé à compter de cette date en ce qui concerne les Commanditaires actuels (sauf dans le cas d'un pourcentage différent résultant du calcul/de l'augmentation d'une partie des premiers Honoraires de gérance) plus un intérêt calculé sur ce montant à compter de la première date de règlement, selon un taux au prorata équivalant à l'EURIBOR + 2,5% (deux virgule cinq pour cent) jusqu'à la date d'émission et de souscription des Actions par le Commanditaire supplémentaire, étant entendu que cet intérêt devra être réglé en tant qu'excédent de souscription, lequel sera imputé à un compte de réserve disponible de la Société.

Pour le cas où une Cession d'actifs (selon la définition qui en est donnée ci-dessous) surviendrait avant la Date de règlement définitive, l'Associé gérant commandité pourrait demander à tout Commanditaire supplémentaire ayant souscrit des Actions après la date de cette Cession d'actifs de payer un excédent de souscription selon ce que l'Associé gérant commandité aura fixé en accord avec les Réviseurs (selon la définition qui en est donnée ci-dessous) qui sera attribué à un compte de réserve disponible de la Société.

Aux fins des présents Statuts, une «Cession d'actifs» désignera les transactions mises en œuvre par la Société conformément à la décision adoptée par l'Associé gérant commandité, afin de vendre, libérer ou céder, quelle qu'en soit la manière, la participation acquise dans les sociétés visées et/ou les actifs de celles-ci.

Après la Première date de règlement, dès l'émission par l'Associé gérant commandité d'une notification écrite aux Commanditaires (pour éviter toute confusion, la notification devra être distribuée à tous les Commanditaires actuels à compter de la date de cette notification et aux investisseurs ayant l'intention de devenir des Commanditaires supplémentaires), cette notification, pour le cas où elle se rapporterait à une prélèvement nécessaire à la mise en œuvre d'un Placement (tel que défini ci-dessous), devra être accompagnée d'un rapport de synthèse décrivant le Placement proposé (la «Notification de prélèvement»), les Commanditaires devront effectuer les règlements conformément à leurs Engagements d'apport, en créditant le compte indiqué dans la Notification de prélèvement par les fonds immédiatement

disponibles dans un délai de 15 (quinze) Jours ouvrables (selon la définition qui en est donnée ci-dessous) à compter de la réception de cette Notification de prélèvement. Le nombre d'Actions requis sera alors émis selon chaque Investisseur.

L'Associé gérant commandité demandera que les sommes soient souscrites pour les Actions au moment et pour le montant (sous réserve d'un paiement global maximum réalisé par chaque Investisseur du montant de ses Engagements d'apport) qu'il pourra décider, sous réserve (i) qu'aucune prélèvement isolée ne puisse être demandée pour un montant, séparément, dépassant de 20% (vingt pour cent) les Engagements d'apport du Commanditaire concerné, à moins qu'une somme supérieure ne soit exigée par l'Associé gérant commandité et qu'elle n'ait pas été désapprouvée par le Comité consultatif, (ii) sous réserve des dispositions ci-dessus concernant les Commanditaires supplémentaires, qu'il soit uniquement demandé à chaque Commanditaire de régler un montant qui est proportionnel au montant de l'Engagement d'apport dudit Commanditaire qu'il produit par rapport au montant de l'Engagement d'apport global, (iii) sous réserve des dispositions ci-dessus concernant les Commanditaires supplémentaires, le prix de souscription par Action A et le prix de souscription par Action B devra être le même que le prix de souscription par Action A et par Action B le jour de la première Date de règlement.

L'Associé gérant commandité pourra décider de conditions supplémentaires à appliquer à la Notification de prélèvement, telles qu'elles seront plus précisément détaillées dans le Prospectus.

Art. 7. Défaillance. Le non respect des demandes émanant de l'Associé gérant commandité concernant le paiement intégral de tout montant supplémentaire engagé dans les Engagements d'apport sera passible des sanctions établies dans le Pacte d'actionnaires.

Si un Commanditaire ne réglait pas à la Société le montant faisant l'objet de la Notification de prélèvement émise conformément aux conditions du Pacte d'actionnaires le jour de ou avant la date d'échéance de cette Notification de prélèvement, ce Commanditaire devra régler à la Société un intérêt sur le montant restant à régler à compter de la date du paiement dû jusqu'à la date de son paiement réel, à un taux annuel égal à l'EURIBOR + 4% (quatre pour cent), étant entendu que cet intérêt devra être réglé en tant qu'intérêt moratoire, lequel sera imputé à un compte de réserve disponible de la Société.

Si le montant non réglé, plus l'intérêt couru, conformément au paragraphe précédent, n'est pas réglé dans un délai de 30 (trente) Jours ouvrables à compter de la période précisée dans la Notification de prélèvement, la déchéance du terme (une «Déchéance du terme») sera alors prononcée. Dans ce cas, l'Associé gérant commandité devra veiller à ce que les Actions de ce Commanditaire soient frappées de déchéance et qu'aucune distribution ultérieure (que ce soit en numéraire ou en nature) ne soit réalisée ultérieurement par la Société concernant ces Actions (à l'exception de ce qui est prévu ci-après concernant la dissolution de la Société). Ce Commanditaire sera réputé être un Commanditaire défaillant et l'effet de la déchéance sera que les droits de ce Commanditaire défaillant se trouveront par la suite limités au paiement en valeur de rachat de ses Actions A à leur valeur nominale et au remboursement intégral de ses Actions B à leur valeur d'émission (y compris leur prime d'émission) dès dissolution de la Société conformément à l'Article 28. Un Commanditaire défaillant ne sera pas autorisé à assister ni à voter aux assemblées des Actionnaires, de même qu'au Comité consultatif et il ne sera pas habilité à recevoir de dividendes ni d'autres bénéfices distribués (à l'exception de la répartition pour liquidation lors de la dissolution de la Société conformément à l'Article 28). Pour éviter toute confusion, et sans préjudice de toute action en dommages-intérêts à l'encontre du Commanditaire défaillant de la part de l'Associé gérant commandité, ou conformément à la loi en vigueur, un Commanditaire défaillant ne sera pas habilité à remédier à une défaillance, que ce soit par un paiement ou d'une autre manière; de même, le Commanditaire défaillant ne pourra être révoqué ou exclu, du fait de la déchéance de ses Actions, et l'Associé gérant commandité sera habilité à exiger que les autres Commanditaires (non défaillants) souscrivent des Actions A et des Actions B supplémentaires, au prorata de leurs Engagements d'apport respectifs afin de mettre en œuvre l'Investissement approprié ou de remplir leurs obligations prévues ci-après, jusqu'au montant monétaire non exécuté par le Commanditaire défaillant, dans les limites de l'Engagement d'apport de chaque Commanditaire, selon les dispositions prévues au Pacte d'actionnaires.

Sans préjudice de toute action en dommages-intérêts à l'encontre d'un Commanditaire défaillant par l'Associé gérant commandité ou conformément à la loi en vigueur, et nonobstant ce qui précède, si une Déchéance du terme survient, l'Associé gérant commandité sera habilité à exercer une option («L'option par défaut») d'achat (ou celle de désigner un acheteur tiers, y compris un Commanditaire, ci-après dénommé «l'Entité désignée») des Actions concernées détenues dans la Société par le Commanditaire défaillant conformément aux conditions générales énoncées ci-après au présent Article 7. Pour éviter toute confusion, par les présentes chaque Commanditaire accorde de manière irrévocable à l'Associé gérant commandité ou à toute autre entité désignée par ce dernier, une option d'acheter ses Actions A et ses Actions B, dans le cas où ce Commanditaire deviendrait un Commanditaire défaillant.

Si l'Associé gérant commandité est habilité à exercer l'Option par défaut, et tente de l'exercer, sous réserve des lois en vigueur, l'Associé gérant commandité devra alors envoyer une notification écrite au Commanditaire défaillant («Notification de défaillance») à tout moment dans un délai de 30 (trente) jours calendaires à compter de la date de survenance de la Déchéance du terme (selon la définition ci-dessus). La Notification de défaillance exigera que le Commanditaire défaillant cède ou vende l'ensemble de ses Actions A et de ses Actions B à l'Entité désignée, étant entendu que le droit de premier refus en faveur des autres Actionnaires énoncé à l'Article 10 s'appliquera par analogie. La clôture concernée surviendra dans un délai de 30 (trente) jours calendaires à partir de la réception de la Notification de défaillance, à compter de laquelle le Commanditaire défaillant devra entreprendre toute action et signer l'ensemble des documents requis aux

fins de céder et d'enregistrer, au nom de l'Entité désignée, l'ensemble des Actions A et des Actions B émises et enregistrées au nom du Commanditaire défaillant à ce moment-là. En contrepartie de l'exercice de l'Option par défaut, l'Entité désignée ayant acquis l'ensemble des Actions A et des Actions B du Commanditaire défaillant, s'engage à régler au Commanditaire défaillant, dès la liquidation de la Société, une compensation égale à cinquante pour cent (50%) de la valeur de l'actif net des Actions A et des Actions B ainsi cédées; cette valeur de l'actif net sera déterminée au moment de la liquidation de la Société:

- sous réserve de la disponibilité des sommes en numéraire dans la Société et du règlement de l'ensemble des autres dettes de la Société, et également

- sous réserve de la déduction qui peut être requise pour dédommager les Commanditaires non défaillants en ce qui concerne toute autre dette supplémentaire (y compris les impôts);

Le paiement de la compensation sera en outre subordonné au fait que l'Entité désignée devant acquérir les Actions A et les Actions B ait réellement reçu, dès la liquidation de la Société, en ce qui concerne les Actions A et les Actions B acquises de la sorte, le montant total de l'Engagement d'apport réellement réglé par le Commanditaire défaillant. Il est entendu que l'Entité désignée s'engage à se substituer aux Commanditaires défaillants dans toutes leurs obligations (y compris, et de manière non limitative, les règlements des Engagements d'apport en attente de paiement) stipulées au titre des présentes, y compris celles qui auront conduit à la Déchéance du terme.

Aux fins des présents Statuts, «Commanditaire(s) défaillant(s)» désignera (a) le ou les Commanditaires qui n'ont pas respecté les demandes de paiement intégral émanant de l'Associé gérant commandité concernant tout montant supplémentaire, majoré de l'intérêt couru, mis en œuvre dans les Engagements d'apport dans un délai de trente (30) Jours ouvrables à compter du délai précisé dans la Notification de prélèvement et, de ce fait, dont les Actions ont été déchues de leurs droits.

Aux fins des présents Statuts, «Jour ouvrable» désignera tout jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié au Luxembourg.

Art. 8. Responsabilité des détenteurs d'actions. L'Associé gérant commandité, détenant l'ensemble des Actions C, disposera d'une responsabilité illimitée concernant l'ensemble des dettes de la Société qui ne pourront être satisfaites sur les actifs de la Société.

Les Commanditaires, détenant uniquement des Actions A et des Actions B, s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière ou qualité que ce soit, autrement qu'en exerçant leurs droits en tant que Commanditaires dans les assemblées générales et ils n'auront aucune obligation personnelle par rapport aux dettes ou au passif de la Société et il ne pourra pas leur être demandé de contribuer aux actifs de la Société lors d'une liquidation, sauf en ce qui concerne leurs propres dettes en vertu des Engagements d'apport conformément à l'Article 28, Section D, sous réserve qu'ils n'agissent pas en qualité de dirigeant ou représentant de la Société.

Art. 9. Forme des actions. Les Actions ne seront émises que sous une forme agréée à destination des Investisseurs avertis dès l'acceptation de leurs souscriptions par l'Associé gérant commandité et sous réserve de la réception par la Société du paiement intégral de ces Actions, conformément aux règles de «Connaissance du client» auxquelles l'agent de domiciliation et d'administration centrale de la Société est soumis.

Tout Actionnaire pourra, dès l'acceptation de la souscription et réception du règlement se rapportant à ces Actions par la Société, se voir envoyer une confirmation de sa participation, sur simple demande.

L'ensemble des Actions émises devra être enregistré dans le registre des Actionnaires (ci-après dénommé le «Registre»), lequel devra être conservé par l'Associé gérant commandité ou par une, voire plusieurs personnes désignées à cette fin par l'Associé gérant commandité au siège social de la Société; le Registre devra comprendre le nom de chacun des Actionnaires, leur pays de résidence ou leur domicile, leur adresse ou siège social, le nombre et les classes d'Actions qu'ils détiennent, ainsi que le prix de souscription pour chaque Action (y compris leur prime d'émission, le cas échéant).

Chaque Actionnaire devra fournir à l'Associé gérant commandité une adresse à laquelle la Société devra lui faire parvenir l'ensemble des notifications et des communiqués. Cette adresse devra également être inscrite dans le Registre. Si un Actionnaire ne fournit pas son adresse, l'Associé gérant commandité pourra autoriser qu'une note soit inscrite à cet effet dans le Registre, et l'adresse de l'Actionnaire sera réputée être celle du siège social de la Société ou toute adresse qui pourra ainsi être inscrite par l'Associé gérant commandité le cas échéant, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à l'Associé gérant commandité par cet Actionnaire.

Tout Actionnaire pourra, à tout moment, modifier son adresse inscrite dans le Registre au moyen d'une notification écrite envoyée à la Société à son siège social ou à toute autre adresse qui pourra être définie par l'Associé gérant commandité le cas échéant.

Art. 10. Limitations de la cession d'actions.

10.A. Les Actionnaires ne pourront vendre, céder, transférer, nantir ou disposer de toute autre manière, y compris par le biais d'un apport, d'une fusion, d'une scission, d'une liquidation ou d'une dissolution (ci-après dénommée la «Cession»), en tout ou partie, leurs Actions en faveur d'un tiers (y compris un autre Actionnaire) dans un délai de deux (2) ans à compter de la date de leur souscription (ci-après dénommé «Délai de blocage»). Il est convenu que le Délai de

blocage ne s'appliquera en aucune manière à l'exercice d'une Option par défaut de la part de l'Associé gérant commandité en vertu de l'Article 7, ainsi que pour le cas établi à l'article 10.C.7 ci-dessous.

10.B. À l'achèvement du Délai de blocage, toute Cession d'actions devra être réalisée par le biais d'une déclaration de cession écrite qui sera inscrite au Registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par toute personne disposant des procurations nécessaires pour agir de la sorte. La Société pourra en outre accepter et inscrire au Registre toute cession résultant d'une correspondance ou de tout autre document convenant à l'Associé gérant commandité et établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

10.C. À l'achèvement du Délai de blocage, les Actions pourront être cédées et ce uniquement conformément aux conditions générales suivantes:

1. Un Commanditaire (ci-après dénommé «l'Actionnaire cédant») désirant céder tout ou partie de ses Actions (ci-après dénommées «les Actions offertes») à un autre Commanditaire ou à un tiers offrant de bonne foi (ci-après «l'Offrant») devra en aviser l'Associé gérant commandité en détaillant les Actions offertes (classe, nombre, identité de l'Offrant, conditions de paiement ainsi que toutes les autres conditions importantes) et le prix par Action offerte tel que proposé par l'Offrant; il est entendu que cette offre sera présentée selon des dispositions qui seront définitives et auront force obligatoire dès l'acceptation. L'Associé gérant commandité devra, dans un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de la réception de cette notification, présenter les Actions offertes aux autres Commanditaires proportionnellement à leurs Engagements d'apport respectifs. Les Actions offertes devront être présentées à un prix de vente par Action offerte et selon les mêmes conditions générales proposées par l'Offrant (ci-après dénommées les «Termes convenus») et l'offre devra être ouverte à l'acceptation pendant la durée que l'Associé gérant commandité devra définir de manière raisonnable, laquelle ne pourra pas être inférieure à trente (30) jours calendaires et supérieure à quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la notification par l'Associé gérant commandité (la «Période de l'offre»).

2. Tout Commanditaire ayant l'intention d'accepter cette offre (individuellement dénommé un «Actionnaire preneur») s'engage, avant la fin de la Période de l'offre, à annoncer par écrit à l'Associé gérant commandité son intention quant à cette offre (en adressant un duplicata à l'Actionnaire cédant) et cette annonce obligera tous les Actionnaires preneurs à acheter les Actions proposées selon les Termes convenus pour leur montant restant dû ou, pour le cas où il y aurait plusieurs Actionnaires preneurs, au prorata sur la base d'un rapport entre (i) les Engagements d'apport d'un Actionnaire preneur et (ii) la somme totale des Engagements d'apport de l'ensemble des Actionnaires preneurs.

3. L'Associé gérant commandité s'engage, à la fin de la Période de l'offre, à aviser l'Actionnaire cédant du nombre d'Actions acquises par chaque Actionnaire preneur conformément au rapport énoncé à l'article 10.C.2 ci-dessus. L'Actionnaire cédant s'engage, sous réserve de l'Article 10.C. 4, à vendre les Actions offertes aux Actionnaires preneurs, qui les achèteront, au plus tard dans un délai de trente (30) jours calendaires suivant la fin de la Période de l'offre.

4. Les Actions A et les Actions B devront nécessairement être cédées conjointement en vendant 4 (quatre) Actions B pour une Action A. Toute cession d'Actions A et d'Actions B, que ce soit aux autres Commanditaires ou à un Offrant, exigera l'approbation préalable de l'Associé gérant commandité qui pourra selon son bon vouloir et sans indiquer une quelconque raison, refuser d'approuver ou d'enregistrer cette cession, sous réserve que, si l'Associé gérant commandité refuse d'approuver ou d'enregistrer cette cession, il devra s'assurer dans un délai d'un (1) mois à compter de la date de ce refus que lui-même ou une personne nommée par ses soins aura proposé d'acquérir les Actions se rapportant à cette cession selon les Termes convenus ou veillera à ce que la Société acquière ces Actions selon les Termes convenus, sous réserve des dispositions en vigueur de la législation luxembourgeoise.

5. Lors de chaque cession d'Actions, l'Offrant devra signer un acte d'adhésion convenant qu'il est partie prenante au Pacte d'actionnaires et qu'il est lié par les conditions générales comme s'il était l'Actionnaire cédant et qu'il assumera toutes les obligations en cours de l'Actionnaire cédant quant aux Actions devant être cédées. En particulier, ses Engagements d'apport (en vertu de l'acte d'adhésion) devront être égaux à cette proportion des Engagements d'apport de l'Actionnaire cédant comme étant la somme des Actions acquises par le cessionnaire qui supporte le montant des Actions détenues par l'Actionnaire cédant avant ladite cession. Les Engagements d'apport de l'Actionnaire cédant seront réduits du montant des Engagements d'apport supporté par l'Offrant conformément au présent Article 10.C.5. Pour toute cession d'Actions réalisée au bénéfice d'un Commanditaire, les Commanditaires acquéreurs s'engagent à signer un avenant à l'acte d'adhésion qu'ils auront déjà signé, qui tiendra compte des modifications apportées à leurs Engagements d'apport. Pour éviter toute confusion, l'Offrant sera un investisseur averti et s'engage à respecter les règles de la «Connaissance du client» auxquelles l'agent de domiciliation et d'administration centrale de la Société est soumis.

6. Les dispositions des Articles 10.A. et 10.C. ci-dessus - à l'exception de ce qui est précisé ci-dessous - ne s'appliqueront pas en cas d'une cession d'Actions réalisée par un Commanditaire à destination d'une Société affiliée (selon la définition donnée ci-dessous) de ce Commanditaire. L'Associé gérant commandité devra contrôler l'existence de cette relation entre le Commanditaire ayant l'intention de céder les Actions et le cessionnaire proposé.

Les dispositions de l'Article 10.C.5. ci-dessus s'appliqueront également en cas de cession conformément au premier paragraphe du présent Article 10.C.6.

Aux fins des présents Statuts, «Affiliée» désignera (i) une société qui, directement ou indirectement contrôle, est contrôlée par, ou est sous le contrôle commun de la personne physique ou morale en question mentionnée dans le contexte dans lequel ce terme est employé; (ii) le conjoint, l'enfant, le frère ou la sœur de la personne physique en question mentionnée dans le contexte dans lequel ce terme est employé; (iii) le conjoint, l'enfant, le frère ou la sœur de la personne

physique qui contrôle directement ou indirectement la société mentionnée dans le contexte dans lequel ce terme est employé; (iv) une société que contrôle directement ou indirectement le conjoint, l'enfant, le frère ou la sœur de la personne physique en question mentionnée dans le contexte dans lequel ce terme est employé; (v) une société contrôlée par le conjoint, l'enfant, le frère ou la sœur de la personne physique qui contrôle la société mentionnée dans le contexte dans lequel ce terme est employé, étant entendu que «contrôler» signifie posséder plus de 50% (cinquante pour cent) des actions assorties de droit de vote d'une société.

Pour éviter toute confusion, l'Affiliée sera un investisseur averti et s'engage à respecter les règles de la «Connaissance du client» auxquelles l'agent de domiciliation et d'administration centrale de la Société est soumis.

7. Dans le cas où un investissement renouvelé d'un Commanditaire dans la Société deviendrait illégal (quelle qu'en soit la raison), et que ce Commanditaire (qui dans ce cas sera dénommé un «Investisseur illégal») n'obtiendrait pas un accord exécutoire pour la cession de l'ensemble de ses Actions à un Offrant dans un délai de soixante (60) jours calendaires, l'Associé gérant commandité serait habilité à exercer une option pour acquérir (ou désigner un acheteur tiers, y compris un Commanditaire) les Actions concernées détenues par l'Investisseur illégal conformément aux conditions générales suivantes:

(i) le droit de premier refus en faveur de l'un des Actionnaires, établi dans les Clauses 10.C.1 à 10.C.4 des présentes s'appliquera par analogie dans le cas où l'Investisseur illégal aura trouvé son propre Offrant ainsi que dans le cas où l'Associé gérant commandité désigne un acheteur tiers pour se porter acquéreur des Actions concernées;

(ii) Le prix par Action devant être réglé par l'Associé gérant commandité ou par une quelconque entité qu'il aura désignée devra au moins être égal à la valeur de l'actif net de ces Actions devant être défini par l'Associé gérant commandité ou par l'agent désigné par l'Associé gérant commandité afin de calculer la valeur de l'actif net, conformément aux présents Statuts; et

(iii) Les dispositions de la Clause 10.C.5 devront être respectées.

Art. 11. Limitation supplémentaire frappant les actions. Les Commanditaires ne permettront pas que les Actions deviennent soumises à des privilèges, charges, sûretés réelles ou à des servitudes, à l'exception de ce qui est énoncé dans les présents Statuts.

Art. 12. Remboursement et conversion d'actions. La Société est une société fermée et de ce fait, les demandes de remboursement unilatérales de la part des Actionnaires ne pourront être acceptées par la Société que dans les cas prévus aux présents Statuts.

Cependant, la Société pourra rembourser des Actions, toutes les fois que l'Associé gérant commandité considèrera que le remboursement pourra être réalisé dans l'intérêt de la Société conformément aux dispositions du prospectus se rapportant à la Société, ce dernier pouvant le cas échéant être modifié (le «Prospectus»). Tout remboursement devra être considéré comme une distribution dans le contexte de l'établissement des droits des détenteurs d'Actions A et d'Actions B conformément à la politique de répartition telle qu'elle est plus précisément décrite dans le Prospectus et les règles de l'Article 27 s'appliqueront.

Outre cela, les Actions A et les Actions B seront obligatoirement remboursées si un Actionnaire cesse d'être un Investisseur averti ou s'il est avéré qu'il n'en est pas un.

Le prix de remboursement pour les Actions remboursées sera la Valeur de l'actif net par Action de la catégorie concernée, conformément aux dispositions de l'Article 30 à la Date d'estimation précisée par l'Associé gérant commandité selon son bon vouloir, minorée d'un montant égal aux dépenses et aux charges imputables à la catégorie d'Actions concernée, qui seront encourus dès la disposition des investissements de la Société à compter de la date de remboursement, afin de financer un remboursement.

La Société sera habilitée, si l'Associé gérant commandité en décide ainsi et conformément au Prospectus, à respecter le règlement du prix de remboursement en nature en allouant au Commanditaire des investissements à partir du portefeuille des actifs de la Société équivalant à la valeur des Actions devant être remboursées. La nature et le type des actifs devant être cédés dans ce cas seront définis sur une base juste et raisonnable et sans porter préjudice aux intérêts des autres Commanditaires de la Société; l'estimation utilisée devra être confirmée par un rapport spécial d'un réviseur indépendant vis-à-vis de la Société.

Toute Action remboursée par la Société ne pourra être émise de nouveau et sera annulée conformément à la loi en vigueur.

La conversion des Actions d'une classe à une autre n'est pas autorisée.

Art. 13. Droits de vote. Chaque Action est assortie d'un (1) vote pour l'ensemble des assemblées des Actionnaires.

Toutes les Actions voteront comme si elles étaient d'une seule et même catégorie, à condition que, lorsqu'une résolution lors d'une assemblée générale des Actionnaires aura pour effet de modifier les droits afférents à une catégorie particulière d'Actions, cette résolution, pour être valable, doit remplir les conditions de présence et de majorité énoncées à l'Article 16, eu égard à cette catégorie d'actions.

Art. 14. Assemblées des actionnaires. Toute assemblée des actionnaires régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura le pouvoir d'ordonner ou de ratifier des actes se rapportant aux opérations de la Société, à condition qu'aucune résolution ne soit valablement approuvée, si elle n'obtient pas un vote favorable et

si elle n'est pas dûment approuvée par l'Associé gérant commandité, à l'exception des résolutions se rapportant à la révocation de l'Associé gérant commandité conformément à l'Article 18.

Art. 15. Date et lieu des réunions. Conformément à la législation luxembourgeoise, l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société, ou en tout autre endroit du Luxembourg qui pourra être précisé dans l'avis de convocation de l'assemblée, le premier jeudi du mois de juin à midi et pour la première fois en 2008.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées des Actionnaires pourront se tenir en des lieux et à des dates qui seront précisés dans les avis de convocation respectifs. L'Associé gérant commandité pourra, si cela lui semble convenable, convoquer une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires. L'Associé gérant commandité devra convoquer une assemblée générale extraordinaire sur demande écrite des Commanditaires détenant au moins dix pour cent (10%) de la valeur nominale du capital émis.

Art. 16. Conduite des assemblées. Toutes les assemblées générales seront présidées par un représentant de l'Associé gérant commandité, sauf en cas de conflit d'intérêts. En cas de conflit d'intérêts au niveau de l'Associé gérant commandité, les Commanditaires présents ou représentés et ayant voté à une assemblée générale pourront décider, à la majorité simple, qui présidera l'assemblée.

Sauf disposition contraire stipulée dans les présentes, le quorum et le vote prévus par la loi régiront la conduite des assemblées des Actionnaires.

À l'exception de ce qui est exigé par la loi ou selon ce qui est par ailleurs prévu à l'Article 29, les résolutions lors d'une assemblée d'Actionnaires dûment convoquée seront adoptées à une majorité simple des personnes présentes ou représentées et votant, étant entendu qu'une résolution ne sera valablement adoptée que si l'Associé gérant commandité l'approuve, sauf en ce qui concerne une résolution prise conformément à l'Article 18.

L'Associé gérant commandité pourra définir l'ensemble des autres dispositions qui doivent être respectées par les Actionnaires pour qu'ils prennent part à une assemblée des Actionnaires.

Art. 17. Convocation à l'assemblée. Les Actionnaires se réuniront sur convocation de l'Associé gérant commandité (que l'assemblée soit convoquée à la demande de l'Associé gérant commandité ou des Commanditaires). Cette assemblée sera convoquée conformément à la loi en vigueur.

Art. 18. Administration de la société.

18.1 La Société sera gérée par l'Associé gérant commandité, une société constituée en vertu des lois du Grand Duché de Luxembourg.

18.2 Les Commanditaires détenant au moins 80% des Engagements d'apport totaux pourront, sur résolution lors d'une assemblée convoquée et tenue conformément aux Articles 15 à 17, révoquer l'Associé gérant commandité, à condition que tout engagement réalisé par l'Associé gérant commandité doive être exclu lors du calcul permettant de savoir si le pourcentage requis a été atteint et sous réserve en outre que l'approbation de l'Associé gérant commandité concernant cette résolution ne soit pas exigée. Sous réserve de ce qui est énoncé ci-dessous, cette révocation de l'Associé gérant commandité sera réalisée sans préjudice:

- du droit de l'Associé gérant commandité à recevoir un dédommagement pour la révocation de sa nomination, pour un montant représentant deux fois les Honoraires de gérance (ou les prélèvements à cet égard) se rapportant à l'Exercice financier (selon la définition donnée à l'Article 26 ci-dessous) immédiatement avant l'Exercice financier au cours duquel elle survient; et

- du droit de l'Associé gérant commandité à recevoir un dédommagement pour la valeur liée à ses Actions C à compter de la date de sa révocation.

18.3 L'Associé gérant commandité pourra être révoqué d'une manière semblable à tout moment sans dédommagement pour la résiliation de sa fonction, si cette résiliation est le résultat de la part de l'Associé gérant commandité ou de la société de conseil (nommée par l'Associé gérant commandité) d'une fraude, d'une faute lourde, d'une faute intentionnelle, de la mauvaise foi ou d'une insouciance téméraire quant à ses obligations et ses devoirs ainsi qu'en cas de liquidation de l'Associé gérant commandité ou de l'illégalité d'un investissement suivi de l'Associé gérant commandité dans la Société ou dans la gestion de celle-ci.

18.4 En cas de révocation conformément à l'Article 18.2 ou à l'Article 18.3, l'Associé gérant commandité devra également veiller à ce que l'ensemble des Actions C qu'il détient à ce moment-là soient retirées de sa charge et soient cédées sur le champ à un associé gérant commandité remplaçant, qui devra être nommé pour gérer la Société conformément à la législation en vigueur et qui signera l'ensemble des actes, contrats et actes translatifs et en général réalisera l'ensemble des actions qui peuvent être nécessaires pour mettre en œuvre cette mutation.

18.5 En cas d'incapacité légale ou d'empêchement d'agir de l'Associé gérant commandité, le Conseil de Surveillance pourra nommer un administrateur, lequel pourra ou non être un Commanditaire, qui adoptera les mesures urgentes ainsi que celles de l'administration ordinaire jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des Commanditaires. Conformément aux présents Statuts, l'administrateur convoquera, dans un délai de quinze (15) jours suivant sa nomination, une assemblée générale des Commanditaires.

18.6 Si l'Associé gérant commandité venait à céder la totalité de ses Actions C, conformément à l'Article 18.4, les Commanditaires devraient obtenir qu'un associé gérant commandité remplaçant (eux inclus s'ils le souhaitent, auquel cas ils ne seraient plus considérés comme des Commanditaires mais comme des associés gérants commandités) se porte acquéreur des Actions C auxquelles la cession se rapporte, selon des Dispositions de révocation convenues (selon la définition donnée ci-dessous), en fournissant à l'Associé gérant commandité un accord exécutoire, selon lequel ce tiers acquéreur (c'est-à-dire le ou les Commanditaires ou l'Offrant) s'engage à acheter et à régler les Actions selon les Dispositions de révocation convenues.

18.7 En tout état de cause, toute cession d'Actions C dépendra (i) de l'acceptation de l'Associé gérant commandité remplaçant à être nommé en tant qu'Associé gérant commandité, à signer et à exécuter l'ensemble des conventions, actes et actes translatifs auxquels l'Associé gérant commandité est partie prenante, y compris et ce sans restriction, la convention entre l'Associé gérant commandité et la Société (la «Convention de direction»), et (ii) du fait que l'Associé gérant commandité soit agréé par l'autorité luxembourgeoise pour le contrôle du secteur financier.

Les «Dispositions de révocation convenues» représenteront le juste prix des Actions C calculé par les Réviseurs, en prenant également en compte la valeur de l'intéressement différé échu et lié aux Actions C à compter de la date de la réunion du Conseil de Surveillance.

L'Associé gérant commandité s'engage à ne pas démissionner de sa fonction d'Associé gérant commandité de la Société, sauf si un investissement suivi par lui ou si la gestion qu'il exerce sur la Société devenait illégal pour quelque raison que ce soit.

Art. 19. Pouvoirs de l'associé gérant commandité. L'Associé gérant commandité aura la responsabilité exclusive de la gestion de l'activité et des affaires de la Société et il disposera du pouvoir et de l'autorité nécessaires pour réaliser l'ensemble des actions et mener à bien les objectifs de la Société; il y consacrerait tout son temps et son attention qui seront raisonnablement nécessaires pour la gestion de l'activité et des affaires de la Société, de même qu'il les poursuivra et les conduira avec l'aide, le cas échéant, des agents, assistants ou autres collaborateurs de la Société qui pourront s'avérer nécessaires.

L'Associé sera en particulier habilité à se dessaisir du portefeuille de la Société comme suit:

- vente de participations à la mise de fonds, y compris l'admission à la cote sur des marchés réglementés;
- la cession d'entreprises en activité;
- toute autre transaction aux fins de repousser la participation dans les sociétés visées; et/ou
- la fusion/la fission (en ce qui concerne les sociétés visées).

Les Commanditaires ne prendront pas part à la gestion des activités et des affaires de la Société et ne seront pas habilités ni n'auront l'autorité pour agir pour la Société ou prendre part, ou d'une manière quelconque, interférer dans la conduite ou la gestion de la Société autrement qu'en exerçant leurs droits de vote en tant que Commanditaires ou membres du Conseil consultatif, selon le cas.

L'Associé gérant commandité pourra nommer des conseillers en placement et des gestionnaires de fonds, ainsi que tout autre agent de gestion ou administratif, conformément à la législation en vigueur. L'Associé gérant commandité pourra signer des contrats, sous sa propre responsabilité, avec des personnes ou des sociétés pour la prestation de leurs services, la délégation de pouvoirs à leur endroit, la fixation de leur rémunération devant être supportée par la Société.

Art. 20. Intérêt de l'associé gérant commandité dans les transactions de la société - Exclusivité. Les fonctions et les obligations que l'Associé gérant commandité s'engage à assumer au nom de la Société seront exclusives et l'Associé gérant commandité ne pourra pas exécuter des fonctions et des obligations semblables pour des tiers sous réserve qu'il soit habilité à lancer un second fonds d'actions privé (c'est-à-dire un organe supplémentaire, distinct de la Société), une fois que le montant cumulatif total des contributions tirées aura atteint au moins soixante-dix pour cent (70%) des Engagements d'apport totaux.

Art. 21. Rémunération de l'associé gérant commandité. En contrepartie des services que l'Associé gérant commandité fournira à la Société, cette dernière s'engage à lui régler des Honoraires de gérance annuels calculés conformément au Contrat de gestion, celui-ci pouvant être modifié le cas échéant (ci-après dénommé les «Honoraires de gérance»).

Art. 22. Signataires. Vis-à-vis des tiers, la Société sera liée par la seule signature de l'Associé gérant commandité ou par la signature distincte ou les signatures conjointes, selon ce que l'Associé gérant commandité pourra déterminer, des personnes auxquelles l'autorité pourra être déléguée par l'Associé gérant commandité.

Art. 23. Conseil de surveillance. Les affaires de la Société tout comme sa situation financière, y compris en particulier les registres et les comptes devront être contrôlés par un Conseil de Surveillance composé au moins de trois (3) membres à condition qu'en aucun cas le Conseil de Surveillance ne puisse être tenu responsable de la gestion de la Société ou de la prise de décisions au nom de la Société. Pour éviter toute confusion, le Conseil de Surveillance pourra agir conformément à l'Article 18.5. Les membres du Conseil de surveillance seront élus par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pour une durée d'un (1) an et ce, jusqu'à l'élection de leurs successeurs, sous réserve cependant, que tout membre du Conseil de surveillance puisse être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée générale des Actionnaires remplissant les conditions de présence et de majorité énoncées à l'Article 16, et sous réserve en outre qu'aucun des membres du Conseil de Surveillance ne puisse être un

représentant de l'Associé gérant commandité, un cadre ou un collaborateur de la Société. L'Associé gérant commandité dispose toutefois du droit de nommer jusqu'à deux (2) membres du Conseil de surveillance et l'un des membres choisis parmi ces membres nommés par l'Associé gérant commandité présidera le Conseil de surveillance.

Les Réviseurs (définis ci-après) pourront aider le Conseil de Surveillance dans l'exercice de ses obligations. Pour éviter toute confusion, le Conseil de surveillance ne pourra pas intervenir dans les fonctions des Réviseurs.

Le Conseil de surveillance pourra être consulté par l'Associé gérant commandité sur des questions que ce dernier pourra décider.

L'assemblée générale des Actionnaires au cours de laquelle les membres du Conseil de Surveillance seront nommés pourra également décider de la rémunération des membres du Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance sera convoqué à la discrétion de son Président ou de l'Associé gérant commandité.

Pour toute réunion du Conseil de surveillance, une convocation écrite sera remise à l'ensemble de ses membres au moins (15) jours avant la date fixée pour cette réunion, sauf en cas de circonstances exceptionnelles, auquel cas la nature de ces circonstances devra être exposée dans l'avis de convocation de la réunion. Il pourra être renoncé à l'avis de convocation moyennant l'accord écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie de chaque membre. Aucune notification distincte ne sera exigée pour les réunions individuelles qui se tiendront aux heures et lieux ordonnés dans un programme préalablement adopté par une résolution du Conseil de surveillance.

Tout membre pourra agir lors d'une réunion du Conseil de surveillance en nommant un autre membre du Conseil de surveillance pour être son mandataire, par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de transmission électronique.

Le Conseil de surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente or représentée. Tout membre du Conseil de surveillance qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de surveillance par le biais d'un moyen de communication (y compris un téléphone), permettant à l'ensemble des autres membres du Conseil de surveillance présents à cette réunion (qu'ils soient physiquement présents, représentés par un mandataire ou par le biais de ce type de moyen de communication) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent à cette réunion; il sera décompté lors du calcul du quorum et il sera habilité à voter sur les questions examinées lors de cette réunion.

Les résolutions seront approuvées si elles sont prises à la majorité des votes des membres présents ou représentés à cette réunion.

Art. 24. Comité consultatif.

A) En exécutant ses fonctions de gestion, l'Associé gérant commandité sera conseillé par un Comité consultatif qui sera nommé par ses soins et qui sera composé d'un nombre de membres pouvant aller de cinq (5) à trente (30).

L'Associé gérant commandité nommera l'ensemble des membres au Comité consultatif conformément aux présents Statuts. L'Associé gérant commandité nommera en particulier les personnes qui sont agréées dans le Pacte d'actionnaires ainsi que certaines «personnalités importantes», c'est-à-dire des personnes nommées par l'Associé gérant commandité sur le fondement de leur expérience dans des domaines dans lesquels l'Associé gérant commandité considère qu'elles pourraient présenter un intérêt pour le Comité consultatif.

Les autres membres seront nommés par l'Associé gérant commandité comme suit: tout d'abord (i) un membre sur nomination par un Commanditaire, dont l'Engagement d'apport représentera séparément au moins cinq pour cent (5%) des Engagements d'apport totaux et en second lieu (ii) un ou plusieurs représentants de ces Commanditaires, choisis à la seule discrétion de l'Associé gérant commandité, à condition que le nombre total des membres du Comité consultatif, à l'exclusion de tout membre exerçant une fonction en tant qu'administrateur de l'Associé gérant commandité, soit un nombre impair.

Le président du Comité consultatif (nommé par l'Associé gérant commandité) sera habilité à convoquer les assemblées telles qu'énoncées aux présentes et ci-après à l'Article 24.H, ainsi qu'à participer à l'ensemble des assemblées en fournissant les éclaircissements ou explications nécessaires aux membres du Comité consultatif. Il est en outre prévu que tout membre du Comité consultatif, exerçant une fonction d'administrateur de l'Associé gérant commandité ne disposera pas de droit de vote dans une quelconque résolution du Comité consultatif et qu'il ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum concerné pour le vote.

B) Chaque membre du Comité consultatif restera en fonction jusqu'à la dissolution de la Société, à moins que ce membre ne décède, ne démissionne volontairement ou ne soit licencié (avec ou sans motif) ou, concernant les membres désignés par les Commanditaires dont l'Engagement d'apport représente au moins cinq pour cent (5%) des Engagements d'apport totaux, à chaque fois que ce pourcentage descend en dessous de ce seuil en raison de Commanditaires supplémentaires souscrivant des Actions supplémentaires.

C) Tout membre du Comité consultatif qui aura été nommé sur désignation d'un Commanditaire qui sera devenu un Commanditaire défaillant, devra cesser sur le champ ses fonctions en tant que membre du Comité consultatif.

Si l'un des membres du Comité consultatif cessait ses fonctions pour un motif quelconque, ce membre devrait être rapidement remplacé par un membre désigné conformément à l'Article 24. A. ci-dessus.

D) Le Comité consultatif devra participer à la promotion de la Société, en exprimant ses opinions auprès du conseil d'administration de l'Associé gérant commandité. Le Comité consultatif aura en particulier l'obligation et le pouvoir:

(i) d'apprécier et d'exprimer des opinions, des suggestions et des propositions concernant la stratégie et la politique de l'Associé gérant commandité quant à la mise en œuvre des Investissements et des Cessions d'actifs,

(ii) d'apprécier et d'exprimer des opinions, des suggestions et des propositions sur les macro tendances économiques au niveau mondial, susceptibles d'avoir une influence sur l'Associé gérant commandité,

(iii) de s'opposer à la mise en œuvre (a) d'un Investissement nécessitant l'utilisation de contributions tirées pour un montant dépassant vingt pour cent (20%) des Engagements d'apport totaux (ci-après dénommé le «Seuil d'intégration»); (b) d'une demande de tirages dépassant quarante pour cent (40%) de l'Engagement d'apport du Commanditaire concerné et (c) d'un Investissement supposant un conflit d'intérêt important, tel que précisé dans le Pacte d'actionnaires, tout ceci pouvant être exercé par résolution, dans un délai ne pouvant pas excéder quinze (15) jours calendaires à compter de la réception de l'ensemble des informations et des données pertinentes se rapportant à l'Investissement ou à la Cession d'actifs proposé, ou à la demande concernée, selon le cas,

(iv) d'apprécier et d'exprimer un avis sur la vente des Investissements qui exigent l'utilisation d'Engagements d'apport pour un montant dépassant le Seuil d'intégration,

(v) avec une majorité favorable de 75% de ses membres, il pourra déterminer et demander au conseil d'administration de l'Associé gérant commandité de modifier et/ou d'intégrer la politique du secteur d'investissement et de se concentrer sur les secteurs industriels tels qu'établis dans le Pacte d'actionnaires,

(vi) avec une majorité favorable de 75% de ses membres, il pourra apprécier et proposer au conseil d'administration de l'Associé gérant commandité des investissements présentant un intérêt social particulier.

Le Comité consultatif est un organe consultatif et n'est aucunement responsable de la gestion de la Société ou de toute décision prise s'y rapportant.

Aux fins des présents Statuts les «Investissements» désigneront les transactions mises en œuvre par la Société, conformément aux décisions adoptées par l'Associé gérant commandité, afin d'acquérir - de quelque manière que ce soit y compris et ce sans restriction, l'acquisition d'intérêts, l'acquisition d'actifs ou d'entreprises en activité, la souscription d'une augmentation de capital - une participation dans une entreprise, une société de personnes ou une entité quelle qu'en soit la forme (c'est-à-dire une société visée), ou n'importe quel actif de celle-ci, conformément à la politique d'investissement établie dans le Pacte d'actionnaires et à la Loi sur les SICAR, et «l'Investissement» sera interprété en conséquence.

E) Les membres du Comité consultatif s'engagent à exécuter l'ensemble des obligations telles qu'indiquées aux présentes et ils ne seront pas habilités à recevoir une quelconque compensation pour leur activité dans la Société.

F) Aucun membre du Conseil consultatif ne sera responsable de toute action prise ou omise en toute bonne foi par lui, se rapportant à sa participation au Comité consultatif.

G) Le Comité consultatif se réunira:

(i) dès que cela s'avèrera nécessaire pour discuter ou résoudre une question de conflit d'intérêt en rapport avec un Investissement/une Cession d'actifs, conformément au Pacte d'Actionnaires;

(ii) dès que cela s'avèrera nécessaire pour résoudre les questions visées à l'article 24.D des présentes;

(iii) dès que le président jugera la réunion nécessaire ou opportune pour toute activité de la Société; ou

(iv) à la demande de l'Associé gérant commandité.

À cette fin, le président enverra une convocation, par télécopie ou courrier recommandé, à tous les autres membres du Comité consultatif, au moins quinze (15) Jours ouvrables, ou en cas d'urgence, au moins cinq (5) Jours ouvrables avant la date de la réunion, en indiquant le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Toute réunion du Comité consultatif sera convoquée par le président ou, en tout cas, à la demande d'au moins trois (3) membres du Comité consultatif.

H) Les réunions du Comité consultatif seront organisées en Europe ou en République Populaire de Chine au lieu et à l'heure précisés sur la convocation. Les réunions du Comité consultatif pourront également se tenir par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou de la manière visée dans les présents Statuts. En cas d'urgence, les résolutions approuvées et signées par tous les membres du Comité consultatif auront le même effet que les résolutions adoptées lors d'une réunion de ce Comité.

I) Le Comité consultatif adoptera toute résolution à la majorité simple des membres du Comité consultatif présents (comptés par personne) lors de la réunion en question, autres que, conformément à l'article 24.A ci-dessus, les membres assumant les fonctions d'administrateur de l'Associé gérant commandité, pour autant qu'au moins une des voix favorables provienne d'un membre nommé après désignation par les Commanditaires. Aucun quorum ne sera requis pour la validité de la réunion.

Art. 25. Comité d'investissement.

A) Dans l'exercice de ses fonctions de direction, l'Associé gérant commandité sera assisté par un comité d'investissement (le «Comité d'investissement»).

B) L'Associé gérant commandité formera le comité d'investissement et en nommera les membres conformément à l'alinéa E ci-dessus.

C) Le Comité d'investissement étudiera et évaluera les Investissements, formulera des recommandations relatives aux Investissements ou Cessions d'actifs (notamment les dispositions du marché secondaires), surveillera en permanence les Investissements et conseillera l'Associé gérant commandité, étant entendu que le Comité d'investissement est un organe consultatif et qu'il ne sera en rien responsable de la gestion de la Société ni de toute prise de décision relative à celle-ci. Les tâches suivantes incomberont plus particulièrement au Comité d'investissement:

- (i) étudier et évaluer les actifs acquis par le biais de chaque Investissement et le prix payé pour ceux-ci;
- (ii) étudier et évaluer la manière dont chaque Investissement est structuré;
- (iii) étudier et évaluer le montant et le type de financement que la Société obtient dans le cadre de chaque Investissement;
- (iv) veiller à ce que le rendement prévu de chaque Investissement corresponde à l'objectif du rendement ciblé.

D) Toutes les décisions relatives aux Investissements seront soumises à la vérification préalable du Comité d'investissement sans préjudice de la législation applicable.

E) Le Comité d'investissement sera initialement composé des membres prévus dans le Pacte d'Actionnaires.

F) Les membres du Comité d'investissement créeront et adopteront les règles et procédures afin de mener à bien toutes les tâches stipulées aux présentes.

G) Le Comité d'investissement adoptera des résolutions, y compris la résolution sur les règles de procédure à l'unanimité des voix de ses membres.

Art. 26. Exercice financier, comptes. Chaque exercice financier (ci-après appelé l'«Exercice financier») de la Société débutera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de la même année (inclus), à l'exception du premier exercice financier qui commencera à la date de création de la Société et se terminera le 31 décembre 2007 (inclus).

L'Associé gérant commandité préparera ou mandatera un cabinet ou une personne dûment qualifiée pour préparer les états financiers de la Société pour chaque Exercice financier conformément aux principes comptables généralement reconnus et aux dispositions de la loi luxembourgeoise, y compris le bilan et le compte de résultat. Les comptes seront libellés en euros. Les comptes seront vérifiés par un cabinet de réviseurs d'entreprises agréés (dénommé dans les présentes «les Réviseurs d'entreprises») mandaté par l'assemblée générale des Actionnaires. Un exemplaire des comptes vérifiés comprenant le rapport des Réviseurs d'entreprises sera remis à chaque Actionnaire au moins quinze (15) jours calendaires avant l'assemblée générale annuelle de la Société.

Dans les cent vingt (120) jours calendaires à compter de la fin de chaque Exercice financier et de la fin de chaque semestre se terminant au 30 juin, l'Associé gérant commandité préparera et enverra, ou veillera à ce que soit préparé et envoyé, à chaque Actionnaire un rapport comprenant un inventaire des Investissements et des autres biens et actifs de la Société faisant partie des actifs de la Société à la fin de chaque période mentionnée ainsi que le détail des Investissements acquis et des Investissements vendus ou aliénés d'autre manière au cours de la période en question. Le rapport relatif à la fin de chaque Exercice financier sera vérifié par le ou les Réviseurs d'entreprises et sera publié conformément à la loi luxembourgeoise, dans un délai de six (6) mois à compter de la fin de l'Exercice financier.

Les Actionnaires seront informés, au moins une fois par trimestre, de la Valeur liquidative (définie à l'article 29) de leurs Actions, calculée conformément aux présents statuts.

Art. 27. Paiement de dividendes - distributions. Le droit de percevoir des dividendes ou une distribution eu égard à chaque catégorie d'Actions ainsi que le versement de dividendes provisoires sont déterminés par l'Associé gérant commandité et détaillés dans le Prospectus. L'Associé gérant commandité pourra verser des dividendes ou des distributions en numéraire ou en nature conformément aux dispositions du Prospectus. Le paiement de dividendes ou de distributions ne peut provoquer la baisse des actifs nets de la Société en dessous des exigences minimum de capital définies par la loi sur les SICAR.

Art. 28. Résiliation et liquidation.

A) La Société cessera ses activités au dixième anniversaire de sa création sous réserve de prolongation(s) ne dépassant pas ensemble 2 (deux) années comme stipulé à l'article 2 et elle sera liquidée dès que possible après cette date.

La Société pourra également cesser ses activités et être liquidée dès que possible avant le dixième anniversaire de sa création par une résolution des Actionnaires acceptant la liquidation de la Société adoptée avec le vote favorable de l'Associé gérant commandité et sous réserve des conditions de quorum et de majorité nécessaires à la modification des présents Statuts.

La Société sera liquidée à l'occurrence de l'un des événements suivants:

(i) l'Associé gérant commandité est démis de ses fonctions d'associé gérant commandité de la Société conformément à la législation luxembourgeoise et/ou aux présents Statuts, sauf s'il est remplacé par un autre Associé gérant commandité lors d'une assemblée des actionnaires; ou

(ii) à tout moment (i) à la discrétion de l'Associé gérant commandité et sur proposition de celui-ci à l'assemblée générale des Actionnaires, en considérant attentivement la Performance des Investissements de la Société après la fin de la Période d'Investissement ou, (ii) si cela se produit avant, à la discrétion de l'Associé gérant commandité à tout moment après la date à laquelle une somme égale à quatre-vingts pour cent (80%) des Engagements totaux d'apport a été retirée et investie sur la proposition de l'Associé gérant commandité à l'assemblée générale des Actionnaires.

Aux fins des présents Statuts, la «Période d'investissement» signifie la période commençant à la Première Date de clôture et se terminant au cinquième anniversaire de cette date, période au cours de laquelle les Investissements seront mis en œuvre. Cette période pourra être prolongée d'une année supplémentaire, à savoir jusqu'au sixième anniversaire de la Première Date de clôture, par l'Associé gérant commandité avec l'accord des commanditaires détenant entre eux au moins quatre-vingts pour cent (80%) du total des Engagements d'apport.

B) En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera menée par un ou plusieurs liquidateurs, agréés par l'autorité luxembourgeoise de supervision du secteur financier, (il peut s'agir de personnes physiques ou morales) désignés par l'assemblée des Actionnaires approuvant ladite liquidation conformément à la législation luxembourgeoise. Ladite assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

C) 1. Le produit net de la liquidation (qu'il s'agisse de liquidités ou de tout actif) sera distribué par les liquidateurs dans l'ordre suivant:

(i) le remboursement complet du prix d'émission des Actions B, y compris la prime d'émission d'action qui s'y rapporte, si elles n'ont pas encore été rachetées (sauf concernant les Actions B détenues par des Commanditaires défaillants (s'il y a lieu)) aux porteurs d'Actions B;

(ii) le remboursement complet du prix d'émission des Actions A (sauf concernant les Actions A détenues par des Commanditaires défaillants (s'il y a lieu)) aux porteurs d'Actions A;

(iii) le remboursement complet du prix d'émission des Actions C au porteur des Actions C;

(iv) aux Commanditaires (autres que les commanditaires défaillants (le cas échéant)), au prorata de leurs Engagements d'apport respectifs, à hauteur du paiement intégral d'une somme égale au Rendement préférentiel, au cas ou il n'aurait pas été entièrement payé au cours de la vie de la Société;

(v) à l'Associé gérant commandité, à hauteur du paiement intégral d'une somme égale à 25% (vingt-cinq pour cent) du Rendement préférentiel;

(vi) aux Commanditaires défaillants (s'il y a lieu), proportionnellement aux Engagements d'apport de chacun, le remboursement complet du prix d'émission de leurs Actions B, y compris la prime d'émission d'action s'y rapportant, si elles n'ont pas encore été rachetées et le remboursement complet du prix d'émission de leurs Actions A sous réserve du paiement de toutes les autres dettes de la Société et sous réserve des déductions qui pourraient s'avérer nécessaires pour fournir une compensation aux Actionnaires non défaillants concernant tout passif supplémentaire (notamment les impôts);

(vii) concernant le solde:

- 80% (quatre-vingts pour cent) aux Commanditaires (à l'exception des Commanditaires défaillants (le cas échéant)), au prorata de leurs Engagements d'apport respectifs; et

- 20% (vingt pour cent) à l'Associé gérant commandité.

C) 2. Lors de la liquidation de la Société, les liquidateurs nommés par l'assemblée des Actionnaires seront habilités à procéder à la distribution des actifs en nature sous réserve des dispositions applicables de la loi luxembourgeoise.

Aux fins des présents Statuts, «Rendement préférentiel» signifie à tout moment la somme égale à un intérêt annuel de 7% (cumulé annuellement) sur la somme quotidienne par laquelle les sommes totales cumulées tirées et payées à la Société par les Commanditaires (à l'exclusion de toute somme égale à tout excédent de souscription payé par les Commanditaires en vertu de l'article 6) dépasse les sommes totales cumulées reçues par les Commanditaires de la Société (y compris les sommes reçues ou réputées reçues par les Commanditaires conformément aux articles 27 et 28 des présents Statuts, mais à l'exclusion de toute somme égale à toute souscription excédentaire - comme stipulé à l'article 6 - distribuée aux Commanditaires existants).

D) En cas d'insolvabilité de la Société, la responsabilité des Commanditaires sera limitée aux soldes de liquidation non encore réglés des Actions sous réserve des dispositions du paragraphe suivant.

Si la Société s'avère incapable de régler toutes ses dettes, passifs ou obligations lors de sa liquidation, chaque Commanditaire devra, à la demande écrite de l'Associé gérant commandité, souscrire et payer les Actions faisant partie de ses Engagements d'apport auxquels il n'a pas, à ce jour, encore souscrit. Chaque Commanditaire s'engage à effectuer lesdites souscriptions ainsi que les paiements demandés par l'Associé gérant commandité.

Art. 29. Modification des statuts. Les présents Statuts peuvent être modifiés le cas échéant, avec l'accord de l'Associé gérant commandité, par une résolution adoptée par les Actionnaires lors d'une assemblée générale, sous réserve des conditions suivantes de quorum et de vote.

L'assemblée ne pourra valablement délibérer que si les Actionnaires détenant au moins la moitié en valeur nominale du capital émis sont présents, que ce soit en personne ou par procuration, et si l'ordre du jour mentionne les propositions de modification des Statuts ainsi que, s'il y a lieu, le texte des amendements relatifs à l'objet ou à la forme de la Société. Si la condition de quorum n'est pas remplie, une deuxième assemblée pourra être convoquée, conformément à la loi en vigueur. Toute convocation doit inclure l'ordre du jour et préciser la date et le résultat de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée pourra valablement délibérer, quel que soit le pourcentage de capital social représenté. Lors des deux assemblées, les résolutions doivent être approuvées par au moins quatre-vingts pour cent (80%) des voix exprimées. Les voix «exprimées» ne comprennent pas les voix liées aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas participé au

vote ou s'est abstenu ou pour lesquelles il y avait un vote blanc ou nul qui n'a pas été pris en compte dans le calcul de la majorité des quatre-vingts pour cent (80%).

Art. 30. Calcul de la valeur liquidative. La valeur liquidative (la «Valeur liquidative») de chaque catégorie d'Actions de la Société sera déterminée sous la responsabilité de l'Associé gérant commandité dans la monnaie de référence de la Société (définie dans le Prospectus) semestriellement, au 30 juin et au 31 décembre (chaque date étant appelée «Date d'évaluation»).

La Société ou tout prestataire de service délégué calculera la Valeur liquidative par Catégorie de la manière suivante: chaque Catégorie participe à la Société proportionnellement au portefeuille et aux droits de distribution imputables à cette Catégorie. La valeur des actifs bruts imputable à une Catégorie spécifique à une Date d'évaluation donnée moins le passif de la Société imputable à cette Catégorie à la Date d'évaluation représente la Valeur liquidative imputable à cette Catégorie à cette Date d'évaluation.

La Valeur liquidative par Action d'une Catégorie donnée à une Date d'évaluation donnée égale la Valeur liquidative totale de cette Catégorie à cette Date d'évaluation divisée par le nombre total d'Actions de cette Catégorie alors en circulation à la Date d'évaluation.

La valeur des actifs nets de la Société équivaut à la différence entre la valeur de ses actifs bruts et son passif.

La valeur des actifs de la Société sera déterminée comme suit:

a) la valeur des espèces disponibles ou en dépôt, des lettres de change, billets à ordre et créances, des dépenses prépayées, des dividendes en numéraire et des intérêts déclarés ou échus tels que susmentionnés et non encore reçus, sera considérée comme étant leur montant total, sauf s'il est peu probable que celle-ci soit reçue, auquel cas la valeur sera calculée après avoir effectué les réductions de valeur que l'Associé gérant commandité pourra juger opportunes dans ce cas pour refléter la valeur réelle;

b) tout titre négociable et titre à court terme négocié ou coté en bourse ou sur tout autre marché organisé sera évalué sur base du dernier cours connu, sauf si celui-ci n'est pas représentatif, auquel cas la valeur de cet actif sera déterminée sur base de sa valeur de réalisation prévisible estimée par l'Associé gérant commandité avec prudence et bonne foi;

c) les titres non cotés ou les titres non négociés sur un marché réglementé sera déterminé à la base du probable prix de vente prévisible net. Le probable prix de vente prévisible net, pour les titres non cotés ou les titres non négociés sur un marché réglementé, sera déterminé selon les «Lignes directrices d'évaluation des fonds propres et des capitaux à risques (Valuation Guidelines for Private Equity and Venture Capital) mises au point par l'EVCA (EUROPEAN VENTURE CAPITAL ASSOCIATION); et

d) la valeur de tout autre actif de la Société sera déterminée sur base du prix d'acquisition, tous les frais, honoraires et débours liés à cette acquisition inclus, ou si ce prix d'acquisition n'est pas représentatif, sur le prix de vente raisonnablement prévisible de cet actif, déterminé avec prudence et de bonne foi.

S'il s'avère impossible ou inadéquat de procéder à une évaluation conformément aux règles susmentionnées du fait de circonstances ou d'événements extraordinaires, l'Associé gérant commandité, agissant avec prudence et en toute bonne foi, sera habilité à utiliser d'autres principes d'évaluation largement reconnus afin d'atteindre ce qu'il croit être une juste évaluation dans ces circonstances.

La Valeur liquidative par Catégorie à la Date d'évaluation sera mise à disposition de tous les porteurs d'Actions A et B au siège social de la Société dès que raisonnablement possible après la Date d'évaluation en question.

Art. 31. Suspension de la valeur liquidative. L'Associé gérant commandité pourra temporairement suspendre le calcul de la Valeur liquidative de chaque catégorie d'Actions dans des cas exceptionnels quand les circonstances l'exigent et pour autant que la suspension soit justifiée eu égard aux intérêts des Actionnaires. Plus particulièrement, l'Associé gérant commandité pourra suspendre la détermination de la Valeur liquidative au cours de:

- chaque période, autre que les vacances ordinaires et fermetures habituelles, au cours de laquelle tout marché ou toute bourse est fermé ou que les transactions sont suspendues, soumises à restrictions ou sujettes à d'importantes fluctuations à court terme et que ledit marché ou ladite bourse est le marché ou la bourse principal d'une partie considérable des actifs de la Société;

- toute période pendant laquelle une situation d'urgence se produit, comme une urgence politique, économique, militaire, financière ou sociale, une grève ou un événement de force majeure dépassant le contrôle ou la responsabilité de l'Associé gérant commandité, en conséquence de laquelle il s'avère impossible de disposer d'investissements constituant une partie considérable des actifs de la Société; et

- toute période au cours de laquelle une remise d'argent qui sera impliquée ou qui pourra être impliquée dans la réalisation ou le paiement de tout investissement au nom de la Société ne peut, selon l'Associé gérant commandité, être effectuée au taux de change normal.

Il est interdit d'émettre ou de racheter des Actions au cours de la période de suspension.

En cas de suspension, l'Associé gérant commandité devra envoyer une notification aux Commanditaires.

Art. 32. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépôt avec une banque luxembourgeoise (le «Dépositaire») qui répondra aux prescriptions de la loi sur les SICAR.

Les titres, liquidités et autres actifs autorisés de la Société seront tenus en dépôt par le Dépositaire ou au nom de celui-ci, qui remplira les obligations et les devoirs prévus dans la loi sur les SICAR.

Si le Dépositaire souhaite se retirer, l'Associé gérant commandité s'efforcera de son mieux de lui trouver un successeur dans les deux mois suivant l'entrée en vigueur dudit retrait. Jusqu'au remplacement du Dépositaire, qui peut intervenir dans un délai de deux mois, le Dépositaire prendra toutes les mesures nécessaires pour préserver les intérêts des Actionnaires.

L'Associé gérant commandité pourra résilier la nomination du Dépositaire mais ne pourra s'en défaire avant qu'un successeur ne soit nommé pour agir à la place du premier.

Les devoirs du Dépositaire cesseront respectivement:

a) en cas de retrait volontaire du Dépositaire ou de révocation de celui-ci par la Société sous réserve de la condition de substitution du Dépositaire conformément au présent article 32;

b) si le Dépositaire ou la Société ont été déclarés en faillite, ont conclu un concordat de remise, ont obtenu une suspension des paiements, ont été placés sous tutelle judiciaire ou font l'objet d'une procédure similaire, ou ont été mis en liquidation; ou

(c) si l'autorité luxembourgeoise de supervision du secteur financier retire son autorisation à la Société ou au Dépositaire.

Art. 33. Notifications. Les notifications qui peuvent ou doivent être remises en vertu des présentes seront écrites et remises ou envoyées par télécopie, ou par courriel accepté (à l'exception des notifications pour les Assemblées des Actionnaires), à la partie adéquate à l'adresse qui pourra figurer dans le Pacte d'Actionnaires, l'acte d'adhésion ou à tout autre adresse qui pourra avoir été signifiée par tout autre Actionnaire par notification adressée à la Société.

Une telle notification sera réputée avoir été remise dans les cas suivants:

(a) en cas de remise, au moment de celle-ci si le pli est remis entre 9h00 et 17h00 un Jour ouvrable et, si le pli est remis hors de ces heures, au moment où ces heures recommencent le jour ouvrable suivant;

(b) en cas de transmission par télécopie, le jour de la transmission pour autant que si ce jour n'est pas un jour ouvrable, ou si la transmission a lieu après 17h00 un jour ouvrable, à 9h00 le Jour ouvrable suivant.

Pour prouver cette signification, il suffira de prouver que la notification a été correctement adressée ou remise ou envoyée par télécopie à l'endroit où elle était adressée.

Art. 34. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.»

Souscription et paiement

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom du Souscripteur	Nombre d'Actions A souscrites	Nombre d'Actions B souscrites	Nombre d'Actions C souscrites
INTESA SANPAOLO S.p.A.	135.378	9.511	-
CHINA DEVELOPMENT BANK	135.378	9.511	-
THE EXPORT-IMPORT BANK OF CHINA	135.378	9.511	-
ALETTI MERCHANT S.p.A.	27.072	1.902	-
BANCA CARIGE S.p.A.	9.018	634	-
BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA SOCIETÀ COOPERATIVA	9.018	634	-
CASSA DEI RISPARMI DI FORLÌ	9.018	634	-
CASTEL S.A.	5.409	380	-
CORPORATE WORLD OPPORTUNITIES LIMITED	18.045	1.268	-
DATALOGIC S.p.A.	3.609	254	-
FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO IN BOLOGNA	18.045	1.268	-
FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO DI IMOLA	4.509	317	-
FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO DI PADOVA E ROVIGO	18.045	1.268	-
FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO DI TRENTO E ROVERETO	9.018	634	-
FONDAZIONE CARIPLO	9.018	634	-
FONDO PENSIONE AGENTI PROFESSIONISTI DI ASSICURAZIONE	9.018	634	-
Giorgio Tadolini	5.409	380	-
GITIFIN S.r.l.	3.609	254	-
KING S.p.A.	1.800	126	-
MERLONI INVEST S.p.A.	3.609	254	-
Paolo Cantarella	3.609	254	-

VINIFIN INTERNATIONAL S.A.	3.609	254	-
MANDARIN CAPITAL MANAGEMENT S.A.	-	-	68.571
Total nombre d'actions	576.621	40.516	68.571

Lors de la constitution, chacune des Actions A, chacune des Actions B et chacune des Actions C a été entièrement libérée et le montant de six millions huit cent quatre vingt un mille cinq cent quatre vingt douze euros (€ 6.881.592,-) est maintenant tenu à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu en 2008.

Le premier rapport annuel de la Société sera daté du 31 décembre 2007.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit, qui résultent de la constitution de la Société seront supportés par la Société et sont estimés à environ € 8.000.

Résolutions

Les Parties nommées ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit et considérées comme étant dûment convoquées, ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;
- 2) La Société conclura un contrat de Dépositaire avec SANPAOLO BANK SA, ayant son siège social au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- 3) La Société conclura un contrat d'Agent de domiciliation et d'administration avec FIRST TRUST SA, ayant leur siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, et des autres operating agreements;
- 4) Le réviseur d'entreprises de la Société est DELOITTE SA, ayant son siège social sis 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Le mandat donné au réviseur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des Actionnaires appelée à délibérer sur les comptes au 31 décembre 2007.

Dont acte passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et demeure, les comparants ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Longoni, F. Della Valentina, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007. Relation: LAC/2007/7641. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066217/208/1803.

(070070451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Greenridge Property Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 117.224.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 47078 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007066430/211/11.

(070070178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Resitalia Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 95.323.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Compère.

Référence de publication: 2007066231/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00798. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

St David S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 107.116.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007066232/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00799. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

German Residential Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 103.370.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066234/4191/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00468. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Interfer, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 97.257.

Extrait de la résolution du conseil d'administration de la Société du 2 avril 2007

En date du 2 avril 2007, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 2 avril 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

INTERFER

Signature

Référence de publication: 2007066342/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07098. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Silver Duck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 115.793.

Mr Emile De Demo, administrateur de la société SILVER DUCK S.A., a changé d'adresse. Sa nouvelle adresse est: 9-11, Grand-Rue L-1661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E. De Demo

Membre du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007066324/7663/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05578. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Nova Deuxième S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 116.877.

Mr Emile De Demo, administrateur de la société NOVA DEUXIEME S.A., a changé d'adresse. Sa nouvelle adresse est: 9-11, Grand-Rue L-1661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

P. Thielen / E. De Demo

Membre du Conseil d'Administration / Membre du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007066325/7663/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05577. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Invest Games S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 113.166.

Mr Emile De Demo, administrateur de la société INVEST GAMES S.A., a changé d'adresse. Sa nouvelle adresse est: 9-11, Grand-Rue L-1661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E. De Demo

Membre du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007066321/7663/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05563. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Brenntag FinanceCo I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 99.197.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

C. Doerner

Notaire

Référence de publication: 2007066422/209/12.

(070070590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Dresden Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 118.403.

Le siège social de la société a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Luxembourg, le 15 mai 2007.
DRESDEN PROPERTIES S.à r.l.
A. Heinz
Gérant

Référence de publication: 2007066361/6341/15.
Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05940. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

LuxConnecting Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 63.536.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 117.288.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société du 23 mai 2007

En date du 23 mai 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante:

2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
avec effet au 23 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.
LUXCONNECTING PARENT S.A R.L.
Signature

Référence de publication: 2007066362/250/19.
Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00096. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Nishida Taishi AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 68.373.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 7 mai 2007 que:

1. Décision a été prise de transférer le siège social à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue;
 2. L'Assemblée a réélu aux postes d'administrateurs pour un terme de six années renouvelable:
 - Monsieur Jean-Charles Duigou
 - La Société PRAXIS AG
 - Madame Christine Lacroute;
 3. Décision a été prise d'accepter la démission de la société COLORADO LTD de son mandat d'administrateur avec siège social à Victoria, Seychelles;
 5. Décision a été prise de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Christine Lacroute - L-2155 - 97, rue de Muelhenweg;
 6. Décision a été prise d'accepter la démission du commissaire aux comptes CDL EXPERTISE SARL, avec siège social 29, rue Philippe II - L-2340;
 8. Décision a été prise de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire:
 - Madame Charlotte Duigou, demeurant à L-2155 - 97, rue de Muelhenweg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007066389/1933/29.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00985. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

ITDP, International Tourist Development Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.652.

—
Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Pour la société
EUROFIDUCIAIRE S.A.
Signature

Référence de publication: 2007066254/575/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06752. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Prentel Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 28.969.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007066310/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00229. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Antre Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 67.093.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 30 avril 2007

L'Assemblée a décidée de transférer le siège de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, avec effet immédiat.

L'Assemblée a pris note du changement d'adresse de Monsieur René Faltz et de Monsieur Tom Felgen, tous deux administrateurs, au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007066354/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06590. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Larovn SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 133, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 90.309.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} mars 2007

Il résulte, d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la société civile LAROVN SA, qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} mars 2007 que:

- Le siège social de la société est transféré du 42, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg au 133, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La gérance

Signature

Référence de publication: 2007066392/7432/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00608. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Realpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 82.747.

—
Le bilan et annexes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007066302/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00899. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Distrikit S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 47.041.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007066311/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00224. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Brenntag FinanceCo II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 99.198.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

C. Doerner

Notaire

Référence de publication: 2007066423/209/12.

(070070588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

**Immo Delphes SA, Société Anonyme,
(anc. Delphes S.A.).**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R.C.S. Luxembourg B 68.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 mai 2007.

Pour la société

M^e M. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007066412/241/14.

(070070623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Hortulux-Plantes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7374 Bofferdange, 164, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 14.554.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007066415/206/13.

(070070532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Renewable Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 125.270.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 mai 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007066416/206/13.

(070070585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

GEMS S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 113.386.

Le siège social de la société GEMS S.A., avec siège social au L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue, inscrite au R.C. de Luxembourg, section B 113.386, a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

Maître N. Rentz

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2007066391/1933/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07009. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Egon Diamond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 55.785.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 46733 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007066426/211/11.

(070070233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

KSS Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 106.644.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47396 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007066443/211/11.

(070070523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Bluelark Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 126.921.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil de Gérance de la Société BLUELARK PROPERTY S.à.r.l. prise en date du 7 mai 2007 que le siège social de la Société est transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLUELARK PROPERTY S.à.r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007066368/1211/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06892. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

De Agostini Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 111.253.

Mr Julian Trunkfield, administrateur de la société DE AGOSTINI INVEST S.A., a changé d'adresse. Sa nouvelle adresse est: 25, route de la Fin CH-1874 Champéry (Suisse).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Thielen
Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007066320/7663/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05563. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Dental Art Dos Santos s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 84.289.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 25 mai 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007066418/206/13.

(070070240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Semeraro Real Estate Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 102.991.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 mai 2007, acte n ° 270 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007066419/208/13.

(070070382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Intesa Holding International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 44.318.

Statuts coordonnés en date du 3 mai 2007 suite à un acte n ° 262 devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007066420/208/12.

(070070457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Investsana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 93.866.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution du Conseil d'Administration du 18 mai 2007 que:

- L'adresse du siège social de la société a été transférée du 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2007.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007066344/802/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06839. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

**Fiduciaire AGENA S.A., Société Anonyme,
(anc. Fiduciaire d'Expertise Comptable Vam International S.A.).**

Siège social: L-5752 Frisange, 4B, rue Hau.

R.C.S. Luxembourg B 80.158.

L'an deux mille sept, le seize mai.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE VAM INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-3403 Dudelange, 1, rue du Commerce, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 80.158, constituée suivant acte du notaire Georges d'Huart de Pétange en date du 15 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 670 du 24 août 2001.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Marc Kernel, commerçant, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Christelle Demichelet, employée privée, demeurant à Algrange (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Christian Gsell, expert-comptable, demeurant à Mulhouse (France).

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour

Ordre du jour:

1. Constatation de la démission d'un administrateur et de la nomination de son remplaçant.
2. Démission d'un administrateur.
3. Constatation de la nomination d'un administrateur-délégué.
4. Constatation de la démission d'un administrateur-délégué.
5. Révocation des commissaires aux comptes.
6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
7. Retrait de l'alinéa 2 de l'article 3 des statuts.
8. Changement de dénomination.
9. Transfert de siège.
10. Modification subséquente du premier et deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.
11. Fixation de l'adresse.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2007, enregistrée à Luxembourg - Sociétés le 6 avril 2007, référence LSO CD/01797, la société EUROPA TRADING GROUPE SA, avec siège social à Dudelange, a démissionné de ses fonctions d'administrateur, et que Monsieur Marc Kernel, demeurant à L-1331 Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé en son remplacement.

Deuxième résolution

L'assemblée révoque Monsieur Raphaël Neyroud Van de Par, demeurant à Dudelange, de ses fonctions d'administrateur. Il ne sera pas remplacé.

Troisième résolution

L'assemblée constate que lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2005, enregistrée à Luxembourg - Sociétés le 20 avril 2005, référence LSO BD / 04043, Monsieur Christian Gsell, demeurant à F-68100 Mulhouse (France), 16, rue de l'Horticulture, a été nommé administrateur-délégué de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée constate qu'en date du 6 juillet 2005, Jean-Louis Guarniero, demeurant à Dudelange, a démissionné de ses fonctions d'administrateur-délégué.

Cinquième résolution

L'assemblée révoque les commissaires aux comptes actuellement en fonction, à savoir: la société FIDUCIAIRE KAR-THEISER, avec siège à Luxembourg, et la société ANGLO DIRECTORS, avec siège à Bampton - Devon.

Sixième résolution

L'assemblée nomme commissaire aux comptes, la société LUSITANO CONSULTING S.A., avec siège à Road Town, Tortola (British Virgin Islands), Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, immatriculée au «Registrar of Corporate Affairs BVI FINANCIAL SERVICES COMMISSION» sous le numéro BC 1017683.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2012.

Septième résolution

L'assemblée décide d'enlever des statuts, le deuxième alinéa de l'article 3, relatif à la souscription du capital social.

Huitième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en FIDUCIAIRE AGENA S.A.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Dudelange à Frisange.

Dixième résolution

Suite à la huitième et neuvième résolution, l'assemblée décide de modifier les premier et deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts, lesquels auront la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Premier et deuxième alinéa.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FIDUCIAIRE AGENA S.A.

Cette société aura son siège à Frisange. La durée est illimitée.»

Onzième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-5752 Frisange, 4b, rue Hau.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signe: M. Kernel, C. Demichelet, C. Gsell, R. Arrendorff.

Enregistré à Remich, le 24 mai 2007, Relation: REM/2007/1179. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 30 mai 2007.

R. Arrendorff.

Référence de publication: 2007066530/218/86.

(070070553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.399.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47177 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007066444/211/11.

(070070630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Greenridge Property One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.405.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47077 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007066445/211/11.

(070070186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Dinex International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.252.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 2 mai 2007

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société DINEX INTERNATIONAL S.A., tenue au siège social, en date du 2 mai 2007, que les actionnaires ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1 ° Acceptation de la démission du gérant de la société:

- Carlo Gobbi, demeurant CH-6944 Cureglia, 1, Treversee.

2 ° Nomination de trois nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012:

- Andrea Garbagnati; demeurant MC-98000 Monte Carlo, Av. Princesse Grace 2;

- Kees Roovers; demeurant NL-3581 TH Utrecht, Oudwijk 41;

- Klaus Krumnau; demeurant L-8383 Koerich, 8, rue Principale.

La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

3 ° Acceptation de la démission de la société AUDITAS S.A. avec siège social à 47, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, comme commissaire aux comptes.

4 ° Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012:

- FIDUCIAIRE FIBETRUST Sciv., ayant son siège social à 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

5 ° Transfert du siège social vers L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007066348/6449/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00733. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Greenridge Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.406.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47080 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007066453/211/11.

(070070195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

The Ticketing Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 121.915.

—
*Extrait des résolutions adoptées en date du 13 avril 2007
lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société*

- Le siège social de la société est transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THE TICKETING GROUP S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007066394/1211/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06915. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Sofin Credit S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 57.008.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 7 mai 2007 à 14.45 heures

Résolutions

1- Renouvellement du mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes pour l'exercice social 2007. L'assemblée générale renouvelle les mandats suivants:

- Administrateurs:

* Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

* M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

* M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

- Administrateur-délégué:

* M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

- Commissaire aux comptes:

* WILBUR ASSOCIATES Ltd, Rosenbergstrasse 1, CH8304 Wallensellen Zurich;

qui acceptent tous, pour l'exercice social 2007 et jusqu'à l'assemblée annuelle à être tenue en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007066318/766/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02684. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

EGC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 3, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 12.360.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

Référence de publication: 2007066545/596/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06955. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Sella Capital Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.386.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.
Pour SELLA CAPITAL MANAGEMENT
SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.
L'Agent domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007066647/1494/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01241. - Reçu 256 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Restauration Façades S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4853 Rodange, 46, rue Vullasang.
R.C.S. Luxembourg B 37.165.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066648/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00305. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Carrelage Michel Scanzano Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 44, avenue François Clément.
R.C.S. Luxembourg B 63.458.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066650/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01186. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Centre Porte Neuve S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 106.858.

Le bilan établi au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Pour CENTRE PORTE NEUVE S.A.
FIDUCIAIRE FORIG SC
Signature

Référence de publication: 2007066652/4906/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00829. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Decapole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 85.172.

Le bilan établi au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Pour ER S.A.

FIDUCIAIRE FORIG SC

Signature

Référence de publication: 2007066654/4906/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00776. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070070735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

CH Consult S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 52.320.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066200/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01463. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070069989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Langer A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 34.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Pour LANGER A.G.

EXPERTA LUXEMBOURG

S. Wallers / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007066199/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04795. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070070018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

PS UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.236.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066236/4191/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00485. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070069945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Publigest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 60.799.

Le bilan établi au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PUBLIGEST S.A.
FIDUCIAIRE FORIG SCI
Signature

Référence de publication: 2007066197/4906/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05898. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Lupus Alpha Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 79.272.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Pour LUPUS ALPHA INVESTMENT S.A.
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007066198/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05106. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Marchese Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 78.054.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

Pour HOOGEWERF & CIE
Agent Domiciliaire
Signature

Référence de publication: 2007066216/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00329. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Risanamento Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 117.946.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RISANAMENTO EUROPE Sàrl
Signature / Signature
Un gérant / Un gérant

Référence de publication: 2007066219/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00531. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.
